

# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 21 Dhoulkaada 1447  
8 Mai 2026

N° 54

42<sup>ème</sup> année

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

### Sommaire

<b>Constitution de Sociétés</b>	
Sociétés communautaires.....	1291
<b>Gestion de Sociétés</b>	
Homologation de résolutions .....	1294
<b>Fonds de Commerce</b>	
Vente et location de fonds de commerce.....	1295
<b>Associations, Partis, Syndicats et Syndics</b>	
Constitutions .....	1305
Homologation de résolutions .....	1306
<b>Actes Judiciaires</b>	
Ventes aux enchères publiques .....	1307
Avis aux créanciers.....	1315
<b>Convocations</b>	
Sociétés anonymes .....	1317
Autres sociétés .....	1327
<b>Actes Administratifs</b>	
Avis au public .....	1328
<b>Divers</b>	
Avis au public.....	1329
Rectificatifs .....	1329

# CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS

## Sociétés communautaires

### Avis au public

Référence : 2026/15/€

Date : 20/04/2026

Dénomination sociale de la société : Société Communautaire Régionale Neapolis

Forme juridique de la société : Société Régionale

Montant du capital social ouvert à la souscription : 15000,000 dinars

Adresse du siège social : Av. du Dr Mohamed Souissi, Dar Chaabane plage Nabeul

Objet social de la société : Culture, sport et loisirs

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 08/01/2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 15 parts

Valeur nominale de la part sociale : 1000,000 dinars

Etablissement bancaire : Tijari Banque Tunis - Agence Neapolis Nabeul

Période d'ouverture de la souscription : Du 11/05/2026 au 29/05/2026

Avantages spécifiques prévus par les statuts types : Oui

Approbation des conditions de participation aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de l'appel.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Chaima Ben Zeineb : Délégation Nabeul, Gouvernorat Nabeul, Adresse Rue Boughdir 2 Nabeul

Aida Ben Omar : Délégation Hammamet, Gouvernorat Nabeul, Adresse Cité Ons Kharouba Mrazga Hammamet Nabeul

Nour Ben Taamallah : Délégation Bni Khiar, Gouvernorat Nabeul, Adresse Cité Chafrada Somaa Beni Khiar Nabeul

Raoua Bouzid : Délégation Dar Chaabane Fehri, Gouvernorat Nabeul, Adresse Rue Boukhari Dar Chaabane Plage Nabeul

Hajer Charai : Délégation Hammamet, Gouvernorat Nabeul, Adresse Résidence Mariem av Etat Unis Hammamet.

2026R01375SODB1

---

### Avis public

Réf. N°506/2026

Date : 30 avril 2026

Nom de la société : Société Communautaire locale agricole Al-Kunuz

Classification de la société : Locale

Montant du capital social souscrit : 5000 dinars tunisiens (TND)

Adresse du siège social : Wadi Al-Kenz, route de Zaghouan

Activité de la société : Projet agricole intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 21 avril 2026

Nombre d'actions nominales à souscrire : 15

Valeur nominale des actions : 33,333 TND.

Etablissement bancaire (succursale régionale) : Banque de solidarité tunisienne - Succursale de Zaghouan

Période de souscription : Du 8 mai 2026 au 13 mai 2026

Privilèges stipulés dans les statuts types : Oui

Acceptation des conditions de participation aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Accord sur les conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution de l'épargne : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : selon la convocation.

Liste des fondateurs :

Naïma Dhridi, délégation Zriba, gouvernorat Zaghouan, adresse Oued El Kenz, Route de Zaghouan

Hamed Ferjani, délégation Zriba, gouvernorat Zaghouan, adresse Oued El Kenz, Route de Zaghouan

Issam Ghadham, délégation Zriba, gouvernorat Zaghouan, adresse Oued El Kenz, Route de Zaghouan

Sirine Ben Faraj, délégation Zriba, gouvernorat Zaghouan, adresse Oued El Kenz, Zaghouan

Mohamed Amine Amara, délégation Zriba, gouvernorat Zaghouan, adresse Oued El Kenz, Zaghouan

Hossam Al-Akhdar, délégation Zriba, gouvernorat Zaghouan, adresse Oued El Kenz, route de Zaghouan

Tarek Benhamouda, délégation Zriba, gouvernorat Zaghouan, adresse Wadi El Kenz, route de Zaghouan

Anis Adouli, délégation Zriba, gouvernorat Zaghouan, adresse Wadi El Kenz, route de Zaghouan

Tarek Trabelsi, délégation Zriba, gouvernorat Zaghouan, adresse Wadi El Kenz, Route de Zaghouan

Haikel Ben Sassi, délégation Zriba, gouvernorat Zaghouan, adresse Wadi El Kenz, route de Zaghouan.

Hafedh Bouzid, délégation Zriba, gouvernorat Zaghouan, adresse Wadi El Kenz, route de Zaghouan

Bilal Hasnaoui, délégation Zriba, gouvernorat Zaghouan, adresse Wadi El Kenz, route de Zaghouan

Hicham Sassi, délégation Zriba, gouvernorat Zaghouan, adresse Wadi El Kenz, route de Zaghouan

Kholoud Riahi, délégation Zriba, gouvernorat Zaghouan, adresse Wadi El Kenz, route de Zaghouan

Salem Ben Issa, délégation Zriba, gouvernorat Zaghouan, adresse Wadi El Kenz, route de Zaghouan.

2026R01384SODB1

---

### Avis au public

**N°187/2026**

**Date : 22/04/2026**

Dénomination de la société communautaire : Société communautaire régionale El Fath

Catégorie de la Société : Régionale

Montant du capital de la société souscrit : 23000.000Dt

Siège Social de la société : Hnaidia Jendouba Nord 8 189 Jendouba

Objet de l'activité de la société : (Activité Agricole) élevage d'ovins et grandes culture

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt de projet de contrat constitutif type : 17/02/2026

Nombre de parts nominales qui seront souscrites : 15

Valeur nominale des parts : 1533.33DT

L'établissement bancaire (Agence Régionale) : BTS - banque Agence Jendouba

Délai ouvert de la souscription : Du 11/05/2026 au 21/05/2026

Privilèges spéciaux tels qu'indiqués dans le contrat constitutif type : Oui

Approbation des conditions d'admissions aux assemblées générales et accord du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des bénéficiaires : Oui

Convocation à l'assemblée constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale fondatrice : Selon le texte de Convocation.

Liste des Fondateurs :

Nom et Prénom :

Athimni Zied : Délégation Jendouba Nord, Gouvernorat Jendouba, Adresse Cité Ferdaous Jendouba Nord

Ben Henda Ahmed : Délégation Jendouba Nord, Gouvernorat Jendouba, Adresse Hnaidia - Hédi Ben Hassine

Ben Farhat Issam : Délégation Jendouba Nord, Gouvernorat Jendouba, Adresse Twahria N°3 Bullarégia

Ben Henda Hatem : Délégation Jendouba Nord, Gouvernorat Jendouba, Adresse Hnaidia - Hédi Ben Hassine.

2026R01389SODB1

---

### Avis au public

**A/N460/2026**

**DATE Bulletin d'information publique le 23/04/2026**

La dénomination sociale de la société Al-Ahliya : Société Civile locale Dhawaqa

Classification des entreprises : Locale

Le montant du capital social de la société disponible pour la souscription : 5000 dinars

Adresse du siège social : Ragouba El Gharbia sidi makhlof.

Sujet d'activité de l'entreprise : Valorisation des produits agricoles

La période désignée par l'entreprise : 99 années

Date de dépôt du projet de statuts types : 16/04/2026

Nombre d'actions nominales à souscrire : 10 parts

Valeur nominale des actions : 500 dinars

L'établissement bancaire, la succursale régionale de l'établissement bancaire : Banque agricole nationale BNA Médenine.

Période de souscription ouverte : Depuis 16/05/2026 au 16/09/2026

Les privilèges attribués conformément aux statuts types de la société : oui

Approbation des conditions d'admission aux séances publiques et d'exercice du droit de vote : oui

Accord sur les modalités de répartition des excédents et de constitution de l'épargne : oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : via la plateforme.

LISTE DES FONDATEURS :

NOM :

Elhadiya el Mokh : Délégation Sidi makhlof, Gouvernorat Médenine, Adresse Ragouba sidi makhlof

Marwa Atwi : Délégation Sidi makhlof, Gouvernorat Médenine, Adresse Darguliaa

Afef Hajjaji : Délégation Sidi makhlof, Gouvernorat Médenine, Adresse Ragouba el Gharbia.

2026R01392SODB1

---

### Avis au public

**A/N254/2026**

**DATE Bulletin d'information publique le 04/02/2026**

La dénomination sociale de la société Al-Ahliya : Société locale Al-Ahliya Al safa laiterie.

Classification des entreprises : locale

Le montant du capital social de la société disponible pour la souscription : 5000 dinars

Adresse du siège social : El Bayaz el Ghabay -sidi makhlof

Sujet d'activité de l'entreprise : Elevage de bovins production de lait engraissement et commercialisation de viande

La période désignée par l'entreprise : 99 années

Date de dépôt du projet de statuts types : 09/03/2026

Nombre d'actions nominales à souscrire : 10 parts

Valeur nominale des actions : 500 dinars

L'établissement bancaire, la succursale régionale de l'établissement bancaire : Banque agricole nationale BNA Médenine.

Période de souscription ouverte : du 12/5/2026 au 09/06/2026

Les privilèges attribués conformément aux statuts types de la société : oui

Approbation des conditions d'admission aux séances publiques et d'exercice du droit de vote : oui

Accord sur les modalités de répartition des excédents et de constitution de l'épargne : oui

Convocation à l'assemblée générale : via la plateforme.

LISTE DES FONDATEURS :

NOM :

Chokri Essid : Délégation Sidi makhlouf, Gouvernorat Médenine, Adresse Elbayaz sidi makhlouf

Wided hafidh : Délégation Sidi makhlouf, Gouvernorat Médenine, Adresse Elmahchen amara sidi makhlouf

Belkacem Essid : Délégation Sidi makhlouf, Gouvernorat Médenine, Adresse Elbayaz sidi makhlouf.

2026R01393SODB1

---

#### Avis au public

Référence : 2026/514/ع

Date : 06/05/2026

Dénomination sociale de la société: Société Communautaire locale Ribat

Forme juridique de la société: Société locale

Montant du capital social ouvert à la souscription: 5 000,000 dinars

Adresse du siège social: Rue Habib Bourguiba Battan

Objet social de la société: Projet agricole intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types: 22/04/2026

Nombre de parts sociales à souscrire: 10 parts

Valeur nominale de la part sociale : 500,000 dinars

Etablissement bancaire : Banque tunisienne de solidarité - Manouba

Période d'ouverture de la souscription: Du 25/05/2026 au 25/06/2026

Avantages spécifiques prévus par les statuts types: oui

Approbation des conditions de participation aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote: oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution des réserves : oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive: Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive: Selon texte d'appel.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Yosri Rjeb : Délégation Battan, Gouvernorat Manouba, Adresse Rue Bachir Khraief Battan

Rami Gasmi : Délégation Battan, Gouvernorat Manouba, Adresse Cité Houda Rue d'amande n°10

Montasar Ouni : Délégation Battan, Gouvernorat Manouba, Adresse Rue Hanabal Battan Manouba.

2026R01406SODB1

---

#### AVIS AU PUBLIC

N°220/2026

Date: 06/05/2026

Dénomination Sociale : Société Communautaire Locale : Les bras de Vaga verts

Type de Société : Locale

Capital Social Souscriptible : 5000DT

Siège Social : Village Hjar Amor, localité : Monchar, Béja Nord

Objet Social : Projet agricole intégré

Durée de la Société : 99 ans

Dépôt du Projet des Statuts : 27/02/2026

Nombre de Parts Sociales : 1000 parts

Valeur Nominale de la Part : 5 DT

Durée de la Société : 99 ans

Etablissement Bancaire : BTS - Banque Tunisienne de Solidarité

Période de Souscription : Du 09/05/2026 au 23/05/2026

Avantages prévus : oui

Conditions d'admission et droit de vote approuvés : oui

Conditions de répartition des excédents et réserves approuvées : oui

Convocation à l'assemblée constitutive : Via la plateforme numérique dédiée

Lieu de l'assemblée : Adresse de siège social.

Liste des Fondateurs :

Nom et Prénom :

Tlili Yassine : Délégation Béja Nord, Gouvernorat Béja, Adresse Rue Farhat Hached 118

Tlili Yosra : Délégation Béja Nord, Gouvernorat Béja, Adresse Rue Farhat Hached 118

Hamdi fatma : Délégation Boussalem, Gouvernorat Jendouba, Adresse El-Mhamid

Tlili Mahrez : Délégation Béja Nord, Gouvernorat Béja, Adresse rue Farhat Hached 118

Nefzi Mokhtar : Délégation Béja Nord, Gouvernorat Béja, Adresse Haj Amor

Chwati Mabrouk : Délégation Béja Nord, Gouvernorat Béja, Adresse Sidi Fraj

Messaoui Belkacem : Délégation El-rgueb, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse El-saidia

Arfaoui Rabia : Délégation Béja Nord, Gouvernorat Béja, Adresse Hjar Amor

Bouali Abdelaziz : Délégation Béja Nord, Gouvernorat Béja, Adresse El-Zouabi

Chihi Riadh : Délégation Béja Nord, Gouvernorat Béja, Adresse Oued El Bessim.

2026R01408SODB1

---

#### Constitution d'une Société Communautaire Locale

Numéro d'immatriculation : 404/2026

Date : 22/04/2026

Dénomination sociale de la société Civile: Société Communautaire Locale El Intissar

Type de société : Locale

Montant du capital social souscrit:  
5 000 dinars  
Siège social : Avenue Taieb Mhiri  
Nasrallah 21-Kairouan Sud  
Activité : Projet agricole intégré  
Objet de la société : 99 ans  
Date de dépôt du projet de statuts  
types: 11/04/2026  
Nombre d'actions à souscrire: 100  
actions  
Valeur nominale des actions: 50  
dinars  
Banque (succursale régionale) :  
Banque Tunisienne de Solidarité-  
Kairouan  
Période de souscription : Du  
28/04/2026 au 08/05/2026  
Privilèges prévus par les statuts  
types: oui  
Acceptation des conditions  
d'admission aux assemblées  
générales et d'exercice du droit  
de vote : oui  
Approbation des modalités de  
répartition des excédents et de  
constitution d'une épargne : oui  
Convocation de l'assemblée générale  
constitutive : par la plateforme  
Lieu de l'assemblée générale de  
constitution : Selon texte de  
convocation.  
Liste des fondateurs :  
Nom et prénom :  
MAJEDDINE AYADI : Rue Essalem  
Nasrallah 23 - Kairouan  
LOTFI KADACHI : Rue Ali Belhouane  
n°49 Nasrallah - Kairouan  
MOHAMED HEDI KADACHI : Rue 1er  
Juin Nasrallah 10 - Kairouan.  
2026S00603SODB1

---

#### Avis au public

Réf. N°321/2026

Date : 30/04/2026

Dénomination sociale : Société  
communautaire locale Al-Nokhba

Type de société : Locale

Capital social souscrit : Cinq mille  
dinars tunisiens (5 000 TND)

Siège social : Jilma ouest  
Activité de la société : Projet agricole  
intégré  
Durée de la société : 99 ans  
Date de dépôt du projet de statuts  
types : 29 Mars 2026  
Nombre d'actions nominales à  
souscrire : 10  
Valeur nominale des actions : 500  
dinars tunisiens  
Etablissement bancaire : Banque  
Nationale Agricole - Jilma  
Période de souscription : Du  
01/05/2026 au 15/05/2026  
Privilèges attribués conformément  
aux statuts types : Oui  
Acceptation des conditions  
d'admission aux assemblées  
générales et d'exercice du droit de  
vote : Oui  
Acceptation des conditions relatives à  
la distribution des excédents et à la  
constitution d'une épargne : Oui  
Convocation à l'assemblée générale  
constitutive : Via la plateforme  
Lieu de l'assemblée générale  
constitutive : Selon le texte de  
convocation.  
Liste des fondateurs :  
Nom et prénom :  
Said Saibi : Délégation Jilma,  
Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse  
Jilma ouest - Souaybiya  
Khaled Saibi : Délégation Jilma,  
Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse  
Jilma ouest - Souaybiya.  
2026X00673SODB1

---

## **GESTION DE SOCIETES**

### Homologation de résolutions

#### **SOCIETES ANONYMES**

**Société Nationale de Cellulose et  
de Papier Alfa**

**Le siège social : Avenue Habib  
Bourguiba, Kasserine**

**Le capital : 19 806 230 dinars**

**Le code fiscal : 7664 S/A/M/000 -  
Kasserine**

**La forme juridique : Société  
Anonyme**

En application du procès-verbal de  
l'Assemblée Générale Ordinaire de la  
Société Nationale de Cellulose et  
Papier Alfa qui a eu lieu le 26 Mars  
2026, enregistré à la Recette des  
finances de Kasserine le 16 Avril  
2026, sous le numéro 26703154,  
reçu numéro Mo35573 et enregistré  
au Registre National des Entreprises  
le 22 Avril 2026 dossier numéro  
2026P87684419.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la  
Société Nationale de Cellulose et  
Papier Alfa a décidé la désignation du  
cabinet PAC représenté par Monsieur  
Zouhair Merghli en tant que  
Commissaire aux comptes de la  
société pour les exercices 2025-2026-  
2027.

2026R01364SANB2

---

**Société de Gestion du Complexe  
Industriel & Technologique de  
Médénine**

**S.A au capital de 3.700.000 dinars**

**Siège social : Route de Gabès Km  
03 Médénine**

**Identifiant Unique : 1193052P**

Selon procès-verbal du Conseil  
d'Administration réuni le 11/04/2026  
au Centre Elife à Djerba, enregistré à  
la recette des Finances de Médénine  
le 13/04/2026 sous le N°26702214,  
quittance N° M038416 dont un  
exemplaire a été déposé au RNE le  
14/04/2026, il a été décidé de  
reconduire la nomination de Mr Habib  
OURIEMMI en sa qualité  
d'Administrateur Délégué afin  
d'assurer la gestion courante de la  
Société jusqu'au 03 Juin 2026 avec  
les pouvoirs les plus étendus.

2026R01404SANB2

## **SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE**

### **Dissolution et liquidation**

#### **SOCIETE WG**

##### **S.A.R.L AU CAPITAL DE 1000 D**

**Siège social : Résidence MIMOSAS 2, Avenue Hedi Nouira; Naser II - 2037 Tunis, Tunisie**

**Identifiant Unique : 1332254Z**

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 09 Mars 2026, enregistré à la recette des finances Menzah 6 le 11 Mars 2026 sous le N°26701795 quittance n°M032660, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 16 Mars 2026 et annoncé au BORNE sous le numéro 202627193 il a été décidé la dissolution anticipée et la liquidation de la société avec la date d'effet le jour de l'assemblée le 09 Mars 2026 et la nomination de Madame Wafa JLAIEL EP GARBA en tant que liquidateur.

Les créanciers de la société sont appelés à produire leurs titres de créances par lettre recommandée dans un délai de 21 jours à compter de la parution de cet avis au Journal Officiel à l'adresse suivante : 40 Rue Manoubi Ben Hsin Naser II - 2037 Tunis, Tunisie.

2026401567SRLB2

---

#### **SOCIETE YASMINE DE LOISIRS**

##### **SUARL AU CAPITAL DE 350 000 DT**

**RDC IMMEUBLE MELIKA RUE DU LAC WINDERMERE**

**1053 LES BERGES DU LAC TUNIS**

**IU : 0960267 T**

1- En vertu du Procès-verbal de décision collective ordinaire daté du 31/12/2025 et enregistré à la recette des finances LAC le 18 mars 2025, sous le numéro 26702205 Quittance n°M028720, il a été décidé ce qui suit :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024,

2. Lecture et approbation du rapport du gérant sur l'exercice 2024 ainsi que lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024 et affectation du résultat dudit exercice ;

4. Quitus à la gérance pour sa gestion au cours de l'exercice 2024 ;

5. Approbation des conventions réglementées.

2- En vertu du Procès-verbal de décision collective ordinaire daté du 10/11/2025 et enregistré à la recette des finances LAC le 18 mars 2025, sous le numéro 26702206 Quittance n°M028724, il a été décidé ce qui suit :

- Désignation de Monsieur Wassim GAIGI, Expert Comptable Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

Dépôt : un exemplaire des deux pv cités ci-dessus a été déposé au registre national des entreprises de Tunis le 24/04/2026.

2026401578SRLB2

---

#### **Nomination d'un liquidateur**

##### **Société STICS INTERIM**

##### **SARL au capital 10 000 DT**

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 décembre 2025, enregistré à la recette des finances de Manzah 6, quittance n°150237, enregistrement n°25510071.

Les associés de la société STICS ont décidé la dissolution de la société et la nomination de Mr Yassine Dimassi, titulaire de la CIN N°10008463, liquidateur de la société.

Les créanciers de la société doivent produire leurs titres de créances à l'adresse de liquidateur sis 60 Rue Khadija IBN Khoulid Manzah 9, n° téléphone 58566210.

Ce PV a été enregistré au Registre National des Entreprises à l'annonce n°2026725.

2026401579SRLB2

---

#### **Nomination de liquidateur**

##### **Société SPS**

##### **SARL au capital 160 000 DT**

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 MARS 2026, enregistré à la recette des finances de Tunis, quittance n°23318, enregistrement n°26501050.

Les associés de la société SPS ont décidé la dissolution de la société et la nomination de Mr Yassine Dimassi, titulaire de la CIN N°10008463, liquidateur de la société.

Les créanciers de la société doivent produire leurs titres de créances à l'adresse de liquidateur sis 60 Rue Khadija IBN Khoulid Manzah 9, n° téléphone 58566210.

Ce PV a été enregistré au Registre National des Entreprises à l'annonce n°202626970.

2026401605SRLB2

---

## **FONDS DE COMMERCE**

### **Ventes de fonds de commerce**

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suite à un acte sous seing privé du 20/04/2026 enregistré le 22/04/2026 à la recette des finances Ezzahra M024963 enregistrement n°26200874 Abdelfatah bjaoui a vendu la totalité du fonds de commerce dénommé "PODOMED PRO SOCIETE" destiné à la vente de volailles sis 71 avenue Habib Bourguiba ezzahra ben arous.

Les oppositions doivent être notifiées auprès de Maître Moufida Arfaoui son bureau sis 5 rue cyclamens résidence ons Hammam-lif ben Arous dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent au JORT.

Le présent avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Achourouk le 25/4/2026.

2026R01345FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Tabarka le 25/08/2025, sous le Numéro d'enregistrement 25201123, quittance n° M039366, Monsieur Chokri Ouled Saad, titulaire de la CIN n°02556090, et au nom de sa mère Jamila Ouled Saad en vertu d'une procuration, a vendu, à Madame Aloui Najet, titulaire de la CIN n°02585990 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au marché central de Tabarka destiné à la vente de semi conserves d'olives et de salaison de légumes.

Toutes les oppositions seront reçues chez à l'adresse du fonds de commerce ci-dessus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis été publié au journal «le Quotidien» le 25/04/2026.

2026R01347FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 26/02/2026, enregistré à la recette des finances de Ghardimaou le 27/02/2025 sous n° d'enregistrement 26200321, quittance n°M013328.

Monsieur Nabil ben Ibrahim ben Mohamed kahlaoui titulaire de la CIN n° 02582452 délivrée le 18/11/2016 a vendu à Monsieur Mabrouk ben Khmis ben Belgacem Saidouni titulaire de la CIN n°07833378 délivrée le 19/08/2025.

Tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité «café» au local à cité ancien combattant Ghardimaou.

Les oppositions seront entre les mains de l'avocat maître khaled kahlaoui son bureau demeurant rue martyrs zone industrielle Ghardimaou dans les délais légaux de 20 jours à partir de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 07/03/2026.

2026R01349FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé, signé le 28/04/2026 et enregistré à la recette des finances de GROMBALIA le 29/04/2026 sous le n°26202127, Mr AREF HAMED; a vendu à Mm IBTISSEM IMINI, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la RUE 2 MARS 1934 GROMBALIA, exploité à la vente des produits D'hygiène objet RNE n° 0987662S.

Les oppositions devront être déposées dans le délai de 20 jours à partir de cette publication entre les mains de l'avocat rédacteur du contrat maître Hichem Gueddich domicile élu en son Etude sise à l'Avenue de La Paix Immeuble Ben Slimen à Grombalia.

Le présent avis a été publié au journal ECHOUROUK le 06 mai 2026.

2026R01350FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé, signé le 29/04/2026 et enregistré à la recette des finances de GROMBALIA à la même date sous le n°26202125, Mr AMEN ALLAH JLASSI; a vendu à Mr BASSEM TARHOUNI, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'AV FARHAT HACHED GROMBALIA, consistant en l'exploitation d'un restaurant.

Les oppositions devront être déposées dans le délai de 20 jours à partir de cette publication entre les mains de l'avocat rédacteur du contrat maître Gueddich Hichem domicile élu en son Etude sise à l'Avenue de La Paix Immeuble Ben Slimen à Grombalia.

Le présent avis a été publié au journal ECHOUROUK le 06 mai 2026.

2026R01351FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte SSP en date du 17/03/2026 enregistré à la recette des finances La Goulette le 15/04/2026 sous le n°26203045 Mr Ahmed Nebhani a cédé à Mme Hanene Khilil le fonds de commerce sis au 33 rue Osman Bahri Ain Zaghouan Tunis (vente des fruits secs) les oppositions seront acquises par maître Neffati Mohamed karim sis à résidence El mouradi étage 3 place le Bardo Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien de 25/4/2026.

2026R01359FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte de vente d'un fonds de commerce daté le 23/04/2026 et enregistré à la recette des finances Zaghouan en date du 28/04/2026 sous le N°26201500 et quittance n°M038407, Mr Azouz Jlasi a vendu à Mr. Abdeljalil Kacem la Totalité du Fonds de Commerce constitué en une «Pressing» située à l'avenue Andalous Zaghouan et ce pour la totalité de ses composantes Matériels et Morales.

Toutes recommandations proposés seront faites chez l'acheteur à l'adresse du F.C ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT faute de quoi seront annulés.

Cette annonce publié au journal le Quotidien le 6/5/2026.

2026R01365FCCC2

### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé daté du 09/01/2026 enregistré à la recette des finances de Mourouj en date du 18/02/2026, N° de quittance M015046 N° d'enregistrement 26200751, Mme Maryem Jbali a vendu à Mme Zouhour Ghinichi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Vente de volailles, dans le local sis au N°418 rue 20 mars Mourouj 4 ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 27/06/2025.

2026R01374FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte de vente établi le 17 avril 2026 par l'Avocat Maître Farjani BRINI et enregistré auprès du Bureau des Finances de Menzel Bouzelfa le 22 avril 2026 sous le numéro 26200464 (reçu n°M016311), les héritiers du feu Fathi Fleifel, domicilié à Soliman, gouvernorat de Nabeul, ont vendu à Monsieur Hassan Ben Souda, domicilié à Al Nawalat, Menzel Bouzelfa, gouvernorat de Nabeul, l'intégralité du fonds de commerce situé à la rue de l'Environnement à Menzel Bouzelfa, exploité comme salon de coiffure et parfumerie. Les objections pourront être formulées dans un délai de 20 jours à compter de la date de la dernière publication légale auprès du cabinet de Maître Farjani Al-Barini, situé à l'Avenue de la Paix, immeuble Dandana, 1er étage, 8030 Grombalia.

La publication aux journaux Achourouk et Le Quotidien le 07/05/2026.

2026R01379FCCC2

### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte enregistré auprès de la recette des finances d'el Manar le 27/04/2026 enregistrement n°26201381 quittance n°M038535 Mme Oumaima Zaier a vendu à Mme Latifa Boughanmi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au N°22, Rue 6976, ouvrant sur la Rue 6979, quartier Al Intilaka, Omrane Sup. Tunis, exploité en tant que Vente de fournitures scolaires et publicité.

Les éventuelles oppositions doivent se faire à l'adresse du fonds de commerce dans le délai maximum de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 07/05/2026.

2026R01381FCCC2

---

### **VENTE D'UN FONDS DE COMMERCE**

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 06 avril 2026 enregistré à la recette des finances El Yasminette le 10/04/2026 sous le N°26201320, quittance N° M021223.

Madame Rfika bent Mustapha Sdouka, titulaire de la CIN N°05166764 du 25/02/2003 à Tunis sis au 02 Rue de ghaza medina Ben arous a vendu et cédé à la société l'Elite du divertissement représentée par son représentant légal le fonds de commerce contient tous les éléments matériels et immatériels actuellement salle de jeux RNE N°1449256T et qui exploités dans la résidence Ennar rez-de-chaussée Magasin B4 la Nouvelle Médina 2063 Ben Arous.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cette vente est parue au journal : le Quotidien le 28 avril 2026.

2026R01386FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous-seing privé, enregistré à la recette des finances de

Hammamet quittance n°M068350 enregistrement n°26202698 le 30/04/2026, Mme Walleni Sonia, c.i.n n°06462249, a cédé à la société Volailles Bir Bouregba, société SARL en cours de constitution, représentée par Monsieur Hfaidh Lotfi, c.i.n n°01830369 la totalité du fonds de commerce exploité en deux locaux situés à GP1 Bir Bouregba Hammamet ayant comme objet la vente en détail des produits alimentaires et volailles et dérivés. Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds mentionnée ci-dessus dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 06 Mai 2026.

2026R01394FCCC2

---

### **Vente d'un Fonds de commerce**

En vertu d'un acte SSP en date du 4 décembre 2025, enregistré à la recette des finances de Rue Boulbaba Mrabet Gabès le 20/02/2026 sous le N°26201662, quittance N°MO12474, Mr Walid Ben Hassan Najeh, demeurant à Rue Al Andalous El Manara Teboulbou Gabès, a cédé à Mr Lotfi Ben Sadok Erraabii, demeurant à l'Avenue Abou El Kacem Chebbi Teboulbou Gabès,

la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de «café», sis à l'Avenue Abou El Kacem Chebbi Teboulbo Gabès, et immatriculé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1280298Z, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours de la publication au JORT chez Maître Taher GHARB sis au 01 rue de Toulouse Gabès.

Le présent avis a été publié dans le journal «Echourouk» le 14/03/2026.

2026R01395FCCC2

---

### **Vente d'un Fonds de commerce**

Par acte sous seing privé daté le 20/04/2026 enregistré à la recette des finances Djerba Midoun le 20/04/2026

sous le N°26201819 quittance N° M039975, monsieur Abdelrazak Khadra, son matricule fiscal 1287983 V a vendu à monsieur Nasim Hajam la totalité du fonds de commerce sis à El May Djerba ayant pour activité principale fabrication et vente de pâtisserie et glaces avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition est recevable au fonds de commerce vendu sis à Sidi Rihia Sadouikech Djerba et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 24/04/2026 au journal le Quotidien.

2026R01396FCCC2

---

#### **Vente d'un Fonds de commerce**

Par acte sous seing privé légalisé signature en date du 18/04/2026 enregistré à la recette des finances Djerba Midoun le 22/04/2026 sous le N°26201865 quittance N°M040695. Monsieur kamel Ben Marzouk son matricule fiscal 1059320N a vendu à monsieur Mahrez Heri la totalité du fonds de commerce sis à Arko Midoun Djerba ayant pour activité principale la vente et réparation des roues pneumatiques avec tous éléments corporel et incorporels constitutif du fonds de commerce.

Toute opposition est recevable au fonds de commerce vendu sis à Arko Midoun Djerba et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Publié au journal le Quotidien le 28/04/2026.

2026R01397FCCC2

---

#### **Donation d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte de donation rédigé par Maître Hamed Nabhene et Maître Amani Zaghdoud le 06/11/2025 et enregistré à la recette des finances à Ben Guerdane le 07/11/2025 reçu n° M080825, Mme Amel Bent Ali Bensalem titulaire de la CIN n°13508020 a fait don à Mme Fattouma Bent Taher Hmida la totalité

du fonds de commerce consistant en une boulangerie avec tous ses éléments matériels et immatériels, situé à la rue Ammar Labiadh centre du marché communal de Ben Guerdane.

Les oppositions doivent être présentées au local du cédant dans un délai ne dépassant pas vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Publié au Echourouk le 24/04/2026.

2026R01399FCCC2

---

#### **Donation d'un fonds de commerce**

Par un acte de donation rédigé par Maître Hamed Nabhen, notaire assisté de Maître Amani Zaghdoud et enregistré à la recette des finances de Ben Guerdane le 24/09/2025 sous le numéro de reçu M072295, Madame Fattouma Bent Taher Hmida, titulaire de la carte d'identité nationale n° 03367137, a fait don à sa fille Ameni Bensalem, titulaire de la carte d'identité nationale n°13440678, de la totalité du fonds de commerce exploité sous forme de boulangerie et pains fins, sis à la rue 13 Janvier Ben Guerdane. Cette donation comprend tous les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce, notamment le nom commercial, le droit au bail, la clientèle et l'achalandage. Les oppositions éventuelles doivent être formulées dans un délai ne dépassant pas vingt jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne. Le présent acte a été publié dans le journal «Echourouk» le 08/11/2025.

2026R01401FCCC2

---

#### **Donation d'un fonds de commerce**

Par un acte de donation rédigé par Maître Hamed Nabhan notaire, assisté de Maître Amani Zaghdoud, datée le 29/09/2025 et enregistré à la recette des finances de Ben Guerdane sous le numéro M072293, Oumayma Bensalem, Amani Bensalem, Ibrahim Bensalem, Amira

Bensalem et Sahbiya Bensalem ont fait don à leur mère Fattouma Bent Taher Hmida la totalité du fonds de commerce exploité sous forme de boulangerie, sis à la rue Ammar Labiedh, au centre du marché de la zone municipale de Ben Guerdane. Cette donation comprend tous les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce, notamment le nom commercial, le droit au bail, ainsi que la clientèle et l'achalandage. Les oppositions éventuelles doivent être formulées dans un délai ne dépassant pas vingt jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne. Le présent acte a été publié dans le journal "Echourouk" en date du samedi 08/11/2025.

2026R01403FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Selon acte sous seing privé en date de 20/04/2026 enregistré à la recette des finances Av. Taieb Mhiri Nabeul le 24/04/2026, sous le n°26202499 quittance n°M047955 Madame Lamia Ben Abda, habitant Rue el Ain Nabeul, a vendu à Madame Aida Al Raach, demeurant 4 Bis Rue Al Ghazali Tunis, la totalité du fonds de commerce Resto-Café exploité dans le local situé à rue El Laathikia, Nabeul, connu sous l'enseigne «MOKOKO» M. fiscal n°B1679437

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'avocat rédacteur de l'acte Maître Anis Ben Kahla 49 Av. Habib Bourguiba -Nabeul dans un délai de 20 jours de la date de la publication de la présente vente au J.O.R.T.

Cette vente a faite l'objet d'une publication au journal «Al Chourouk» du jeudi 07/05/2026.

2026R01407FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé le 22 Avril 2026 et enregistré à la recette des finances Avenue Habib BOURGUIBA Jendouba le 24/04/2026 Quittance n°M039147

enregistrement N°26201696 Madame Neziha TOTKHANI (C.I.N n° 02552952) a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Sara TOUIHRI (C.I.N n°07967451) exploité «Activité commerciale» Identifié Unique N° : 1347995/J situé au local Cité Amen Jendouba, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée à la main du vendeur à son adresse Lotissement Majrda Bousselem - Jendouba dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT

Cette annonce a été publiée aux Journaux Alchourouk et le Quotidien datés le 01/5/2026.

2026R01411FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Conformément au contrat de vente d'un fonds de commerce établi le 15 décembre 2026, et enregistré auprès de la recette fiscale de Hammam Sousse sous le numéro 26200440, reçu numéro M009913, Monsieur Mohamed Anouar Ben Abdelkader Ben Khalifa Ben Nia, de nationalité tunisienne, titulaire de la carte d'identité nationale n°09285504, demeurant au 22, rue Omar Ibn El Khattab, Kalaa Kebira, Gouvernorat de Sousse, a cédé l'intégralité de son fonds de commerce à la société AT TRADING, société à responsabilité limitée en cours de constitution, représentée légalement par Monsieur Mohamed Anouar Ben Abdelkader Ben Khalifa Ben Nia, dont le siège social est situé à la rue Mokhtar Atiri, Monchia Plage, 4011 Hammam Sousse.

Le fonds de commerce vendu consiste en l'exploitation d'un kiosque (Drugstore), immatriculé sous le numéro fiscal 1867650D, incluant tous ses éléments matériels et immatériels sans exception. Le public est informé que les éventuelles oppositions peuvent être formulées dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication de cette annonce, conformément aux dispositions de l'article 191 du Code de commerce tunisien.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse du 6/5/2026.

2026S00604FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 24/02/2026, enregistré à la recette des finances d'Akouda le 30/03/2026 sous N°26200609 quittance N°M015219. La Société Chelbi de Commerce SUARL (MF : 1114563V), représentée légalement par sa gérante Mme Mariem Ben Hadj KALBOUSSI, titulaire de la CIN N°05568047a vendu et cédé à Mme Mariem Ben Hadj KALBOUSSI ép. Chokri CHELBI, titulaire de la CIN n°05568047, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente article bureautique et librairie, avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue de la République - Akouda- Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'Avocat Maître Hayet BANNOUR à son cabinet sis à l'Avenue de l'environnement Akouda, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Chourouk et Le Quotidien du 07/05/2026.

2026S00608FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé le 15/04/2026 enregistré à la recette des finances d'el jem enregistrement N°26200749 le 20/04/2026 quittance n°M030067, LAYILA SWILIH résidente à l'avenue mohamed ali eljem a vendu la totalité du fonds de commerce situé au magasin à la route ceinture à eljem destiné à la vente divers articles ménagers pour l'acheteuse STE LES FRERES MECHICHI DE COMMERCE son siège social situé à l'avenue ribat bâtiment mfarej 4000 Sousse médina SOUSSE.

Les oppositions seront reçues au siège social de la STE LES FRERES MECHICHI DE COMMERCE dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Un avis de vente a été publié au journal ACHOUROUK le 5/5/2026.

2026S00609FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte établi par Maître Nader Gharbi le 5 mars 2024 et enregistré auprès du service des finances zaouiet Sousse en date du 18/03/2024 sous le n° 24200408 quittance n°M013685 Mme Rachida Bint Ibrahim Bin Ahmed Kouada née à M'saken le 8 mars 1965 titulaire de la carte d'identité n° 02933773 demeurant à la route de M'saken, Zawiya Sousse - Sousse a cédé à M. Mohamed Yassine Bin Hassan Bin Mohamed Qadsha né à Monastir le 26 juillet 1996 agent commercial Demeurant à la rue Abdallah Farhat El Wardanine Monastir titulaire de la carte d'identité n°06959854 l'intégralité de son fonds de commerce constitué d'un local commercial de vente de viande blanche situé à la rue 14 Janvier Zaouia Sousse - Sousse. La cession porte sur l'ensemble des actifs incorporels (fonds de commerce et clientèle) et corporels (matériel et fournitures).

Les oppositions doivent être déposées dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse susmentionnée du fonds.

Cette annonce a été insérée le 07/05/2026 dans les journaux le Quotidien et Echourouk.

2026S00612FCCC2

---

#### **Cession d'un fonds de commerce**

Par acte s.s.p en date du 20/11/2025 enregistre à la recette des finances wardanin le 02/09/2025 sous le numéro 2520981 quittance n°M025630, monsieur Nizar ben Aziz titulaire de la CIN N°07060300 a cédé à madame Asma ben Aziz titulaire de la CIN N°06396879 la totalité du fonds de commerce sise à la rue Habib Bourguiba avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de madame Asma ben Aziz fraj au local concerne dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal, le Quotidien du 28/5/2026.

2026S00614FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

Maître Karim Mohamed Huissier de justice près le tribunal de première instance de Mahdia, entant qu'officier public.

Déclare que suite au jugement commercial de première instance n°1269/25, rendu par le tribunal de première instance de Mahdia en date du 27/10/2025 suite à la demande des héritiers du défunt Ammar en Mohamed Belkacem à savoir sa veuve Leila Dhamaid titulaire de CIN : 04081076 est ses enfants majeurs Akram titulaire de CIN : 09375744, Aymen titulaire de CIN : 09424349, Ibrahim titulaire de CIN : 06913645 contre Ala Eddine titulaire de CIN : 09375929 a vendu la totalité du fonds de commerce de pharmacie de catégorie (A) située à l'Avenue Hedi Chaker, El Jem, Gouvernorat de Mahdia, Immatriculée sous l'identifiant unique n° : 0162654H - comprenant tous ses éléments corporels et incorporels.

En vertu d'un procès de vente n°4842 du 22/04/2026 enregistré le 04/05/2026 à la recette des finances El Jem quittance n°M033690 à la faveur de Serine Bayouhd titulaire de la CIN : 06978976.

Les éventuelles oppositions seront reçues entre les mains de l'officier public Maître Karim Mohamed Huissier près de tribunal de première instance de Mahdia, dont le cabinet est situé à la rue Hedi Jaballah El Jem Mahdia titulaire de l'identifiant fiscal 1304136/L A P 000 dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cet avis au JORT. Cet avis a été publié au journal Echourouk du 06/05/2026.

2026S00615FCCC2

### **Vente d'un fonds de commerce**

#### **ETUDE CHOKRI SMAOUI**

#### **Avocat à la cour de cassation**

**Rue Bach Hamba Imm. Kyranis  
Mezzanine Bureau n°1 Sfax**

**M.F : 581246CAP000**

Selon acte SSP du 10/04/2026 enregistré à la recette des Finances Abou el Gacem Chebbi Sfax le 16/04/2026 sous le N°26201622 quittance N° M037322.

Les héritiers de Fakher Zouari ont vendu à Mr Zouhir ben Amor, Titulaire de la C.I.N n°01273557, la totalité du fonds de commerce exploité comme vente Fruits et Légumes, sis au local N°38 marché centrale Beb Bhar Sfax, à travers un contrat de location enregistré à la recette des Finances Abou el Gacem Chebbi Sfax le 04/08/2004 sous le N° 04304134 quittance N°M075528.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Maître Chokri SMAOUI Avocat à la cour de cassation à son adresse sus-indiquée dans les délais légaux fixés à 20 jours de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Les oppositions doivent être faites à son étude.

Le présent avis est publié aux journaux «Essabeh» Page 13 et «Le Temps» Page 6 du 22/04/2026.

2026X00659FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé du 24/04/2026 enregistré à la recette des finances de Chihia le 27/04/2026 sous le N° 26200888 - Quittance N° M029397 Mr Sami Ben Saleh a vendu à Mme Sonia Bougacha Affes la totalité du fonds de commerce d'un local sis à l'avenue mongi slim N° 107 chihia Sfax exploité entant que "vente des journaux et Tabac".

Les oppositions se font entre les mains de Mr Firas Affes au siège du fonds de Commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de l'insertion de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Chourouk et le Quotidien du 01/05/2026.

2026X00665FCCC2

---

### **Cession d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Habib Bourguiba Sfax le 28/04/2026 sous n°26202965 quittance n°M040863, madame Mounira Yaïche propriétaire du fonds de commerce inscrite au RNE sous l'identifiant unique 0630172 B résidente à la route Mehdi K7 a cédé l'ensemble du fonds de commerce dont elle est propriétaire sis dans les locaux n°4 et n°5 route Menzel Chaker immeuble Kassas Centre Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels (Café moderne) à monsieur Slim Daouthi résident aux environs de Nasrallah kairouan. Les oppositions doivent être formulées dans les délais légaux entre les mains de la vendeuse Mounira Yaïche sis à route Menzel Chaker immeuble Kassas Centre Sfax dans les 20 jours qui suivent l'annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée dans deux journaux Essabeh et Le Temps le 05/05/2026. Ce contrat est rédigé par Maître Yassin Hentati avocat à la cour de cassation à Sfax.

2026X00666FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Menzeh 6 le 27/04/2026, Quittance n°M034649, Enregistrement n°26201287, la société LE SABLE D'OR, SARL, RNE n°1638446B, son siège social sise à immeuble Aya appartement 5 2ème étage Menzah 9 Tunis, a vendu à la Société Fresh Grocery Store, SARL, RNE n°1966391 F, son siège social sis à la route de Bizerte km 06, 2094 Mnihla Ariana, la totalité du fonds de commerce affecté dans la vente de tous produit alimentaires en gros et en détails y compris les biscuits et leurs fabrications exploité à la villa

sise au n°46 rue Taher ben Amar Manzeh A9 Tunis et ses annexes, constitué par un salon, un salle de bain et 5 chambres avec un jardin en avant et à coté.

Les oppositions doivent être faites au cabinet de Maître Ahmed Ennouri, Avocat à la cour de cassation, sis au 27 rue Habib Achour Imm Anis Sfax, dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet Avis a été publié au journal «Assabah» du 01/05/2026.

2026X00667FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé du 27/4/2026 enregistré à la recette des finances de la route de Tunis à Sfax le 27/4/2026 sous le n°26201803 Jaweher bent tawfik ben Mohamed shili a vendu à rabe ben tamar Hileli le fonds de commerce enregistré sous le numéro A50438522025 sis au rez-de-chaussée route sidi Mansour km 4.5 Markaz hdiji habena 1 Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour le commerce et vente de produits cosmétiques, parfum et cadeaux. Toutes les oppositions doivent parvenir entre les mains de l'acquéreur dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet extrait au JORT.

Les parties ont élu domicile chez Maître Makram Hdiji Avocat à Sfax Im. Intilaka rue Kairouan Sfax.

Cet extrait est paru au quotidien ESSABAH du 1/5/2026.

2026X00668FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte SSP enregistré à la recette des finances rue de Tunis Sfax le 23/04/2026 Quittance n°M039713 ahmed jarboui titulaire de la cin n°11083525 par procuration signée à l'ambassade tunisienne à paris, de son frère Mohamed jarboui datée le 24/03/2026 a vendu à Mohamed Ali ben abdeslem ben said ben omrane titulaire de la cin n°11117910 la

totalité du fonds de commerce exploité comme café kortoba bagdad rue hedi chaker rue de la République n°34 Sfax, les oppositions peuvent être reçues entre les mains de l'avocat maître yassine khmiha rue hafouz n°27 immeuble anis 4 étage 3000 Sfax dans un délai de vingt jours à partir de la publication de présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal CHOUROUK du 06/05/2026.

2026X00669FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte SSP enregistré le 29/04/2026 à la recette des finances d'Agareb sous le numéro 26200316 quittance numéro M014188 Salem BEN NSIR demeurant à Oued Essghir, Essghar, AGAREB, titulaire de la CIN n° 05354530 a vendu à Ahmed BEN NSIR titulaire de la CIN n°01266658 demeurant à Benhar AGAREB, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à la vente de viandes rouges (boucherie) situé dans le local sis à la cité commerciale Agareb.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et Le Quotidien en date du 07/05/2026.

2026X00674FCCC2

---

### **Cession d'un fonds de commerce**

Maître Hentati Moneem, avocat auprès de la cour d'appel 12, Rue Salem Harzallah 3000 Sfax, sait qu'il a signé un contrat pour la vente d'un fonds de commerce conformément aux exigences de la loi 31 de 2003 et à l'article 189 bis du code de commerce.

Par un écrit manuscrit daté le 30/03/2026 et enregistré le 17/04/2026 sous le numéro 26201263 quittance n°M035299.

CHAFIK BEN YOUSSEF FERSI, titulaire de C.I.N n°05243598, vend à IMEN BENT RIADH FERSI, titulaire de C.I.N n°11114312, un fonds de commerce pour l'activité de vente du tabac exploité au local situé à la route Mahdia km 5.5 saket eddayer Sfax.

L'acte a été publié dans les journaux "Le Quotidien" et "Chourouk" publiés le 05/05/2026 sous le numéro IP426/630.

Les oppositions s'effectueront entre les mains de vendeur à son domicile situé à cité hay el habib, avenue 2103 numéro 13, Sfax dans les 20 jours qui suivent la publication de cette vente au JORT.

2026X00675FCCC2

---

### **Vente d'un Fonds de Commerce**

Par acte sous seing privé du 30/03/2026, enregistré le 20/04/2026 à la recette des Finances Sakiet Ezzit Sfax sous le n°26201294 et quittance n° M034430, Mr Mokhles Lachtar, titulaire de la CIN : 01335590, M.F : 0417309G demeurant El-Amra, a vendu à la Société la BIG NICE, M.F : 1537536R situé à la Route Mharza km 4 cité El habib Sfax la totalité du fonds de commerce exploité au local situé à la Rue Monji Slim Sakiet Ezzit Sfax destiné à la vente de poissons avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains du rédacteur de l'acte Maître RAFAA AYEDI à l'adresse de son étude à 13 Avenue Farhat Hached Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT. Dépassant ce délai, toutes les oppositions seront rejetées.

Cet avis est paru au quotidien ECHOUROUK du 02/05/2026.

2026X00676FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Ben Ahmed Sihem avocat à la cour de cassation domicilié à l'avenue Victor Hugo N°7

Sfax en date du 27/04/2026 enregistré à la recette des finances Sfax quittance M 040593 daté le 27/04/2026 MONSIEUR Slah Edinne Braykia n° c i n 08223571 a vendu à MONSIEUR ELMOLDI CHAWKET n° c i n 06010181 la totalité du fonds de commerce exploité dans le local avenue sise à la route Elmatar Km 1.5 Sfax local n°03.

L'acquéreur a élu domicile l'adresse du fonds de commerce susvisé où les éventuels créanciers pourront déposer leurs oppositions au paiement du prix dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce.

Cette annonce a été publiée au journal ECHOUROUK du 1/05/2026 Page N°8.

2026X00677FCCC2

---

#### **Donation d'un fond de commerce**

Suite à un contrat de donation d'un fonds de commerce conclu le 26/04/2026 par acte authentique et enregistré à la recette des finances Arbi Zarrouk Le 28/04/2026 reçu numéro M024201 monsieur MELK JAMOUSI sa carte d'identité numéro 08150731 à offert à son père Ali jamousi sa carte d'identité numéro 01192919 tout le fonds de commerce de restaurant de légers repas situé à la route Alain km 01 mohamed ktata Sfax almadina 3000 enregistre au RNE sous le n°1252951/y compris tous ses éléments moraux et matériaux. Les oppositions doivent être déclaré au plus tard dans un délai de vingt jours qui suivent l'insertion au journal officiel de la République Tunisienne devant le donataire au lieu de donation. Cette annonce a été publie au journal achourouk le 03 mai 2026.

2026X00681FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de vente du fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Fouchana - Ben Arous le 04/05/2026 sous le numéro 26201954, reçu n°M048682,

Madame Najeh bint Ali Rihani, ép Ferjani, a vendu la totalité du fonds de commerce consistant en deux locaux commerciaux contigus exploités au RDC de la Résidence Dorra El Mghira - Fouchana (Ben Arous), destinés à l'activité de restauration légère, à Monsieur Sofiane ben Moncef Chtourou.

Les oppositions seront reçues à l'adresse susmentionnée dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les journaux Echourouk et le Quotidien en date du 30/04/2026.

2026401545FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce, légalisé en date du 28/04/2026, et enregistré à la recette des finances de La Goulette - Tunis le 29/04/2026 sous le numéro 26203505, quittance n°M048325, Madame Samia bint Ramadan Youssef Dhawadi a cédé la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité dans l'activité de vente de fruits secs, sis au 01, rue Beni Khaled, El Aouina, Tunis, à Monsieur. Samir ben Ramadan Youssef Dhawadi.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à l'adresse susmentionnée dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 06/05/2026.

2026401566FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant un acte sous seing privé daté le 24/04/2026 et enregistré à la recette des finances MEDJEZ EL BAB le 27/04/2026 N° de quittance M027694 d'enregistrement 26201220

MR BEJAOUI MAKRIM a vendu à MR BEN ZAID SAIID tout le fonds de commerce de boulangerie à cité Sicilia MEDJEZ EL BAB gouvernorat de BEJA. Toutes les contestations sont acceptées au local de l'objet de vente dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent Avis au JORT. Cet avis a été publié au journal ECHOUROUK le 05/05/2026.

2026401584FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte ssp en date du 29/01/2026 enregistré à la recette des finances à l'Ariana le 23/04/2026 Quit n°M046541 enregistrement n°26202286 Me KHAOULA GHARSSALI a vendu à Me AMIRA JAABIRI le fonds de commerce (RESTAURANT) avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis N°12 RUE IBEN KHALDOUN ARIANA. Toutes les oppositions se font entre les mains de MAITRE LOTFI SASSI 07 RUE TAIEB MHIRI ARIANA, dans un délai de 20 jours de sa publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal LA PRESSE du 7/5/2026.

2026401585FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant un acte sous seing privé légalisé le 29/04/2026 enregistré à la recette des finances rue El Jazira le 30/04/2026 sous le N° de quittance M027497 et le N° d'enregistrement 26201066 : Mr Moncef El Jaabiri, demeurant au 53 rue souk El Blat Tunis, a vendu à Mme Wided Nafati, demeurant au 10 rue de Maroc Radés Mogil Ben Arous : la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis au 18 Rue El Madrasa Slimania Tunis consacré à l'exploitation de toute sorte de commerce et d'artisanat. Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreuse à son domicile élu sis au 3 Impasse du Blé souk El Blat Tunis dans un délai ne dépassant pas 20

jours à partir de la publication de cette vente au JORT. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 07/05/2026.

2026401586FCCC2

---

### **Cession d'un fonds de commerce**

Par Acte sous seing privé en date du 29/04/2026, signé légalisé le 30 Avril 2026 et enregistré à la Recette des Finances Avenue de l'Indépendance Le Bardo en date du 30 Avril 2026, sous le n°26201947, Quittance n°M037590, Monsieur Bassem HORCHANI, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°00730500 délivrée à Tunis le 16 Février 2015, demeurant à la Rue 6490 n°15 Cité El Romana Tunis, a cédé à Monsieur Hassen EL ARFAOUI, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°07426101, délivrée à Tunis le 12 Novembre 2007 demeurant à la Rue Bizerte n°50 Cité Ettadhamen Ariana, la totalité du fonds de commerce à usage de restaurant exploité sous le nom commercial «Oueld El AAM» (ولد العم) dans le local commercial sis à l'avenue Habib Bougatfa n°34 Bab Saadoun Tunis d'une superficie approximative de 24 m<sup>2</sup>. La vente porte sur le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels notamment la clientèle, l'achalandage et le droit au bail.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Najet JELASSI, Avocate, demeurant à l'immeuble galaxie 2000 Rue d'Arabie Saoudite 7ème étage Escalier «D» Tunis, et ce, dans les vingt (20) jours de l'insertion de la présente publication au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal ECHOUROUK du 06 Mai 2026.

2026401587FCCC2

---

### **RENONCIATION**

Suivant la renonciation de fonds de commerce enregistré à la Recette des finances Cité Administrative Ariana le 10/12/2025, quittance n°M128830 - Enregistrement n°25207685.

Monsieur Lotfi Abderrahmane titulaire de la CIN N°00330474 renonce au profit de sa femme Mbarka Galaoui titulaire de la cin N°05222446 le fonds de commerce sis au 16 Avenue Ahmed khobthani Ariana.

Les opérations doivent être présentées à l'adresse 16 rue Ahmed khobthani Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication au JORT

L'annonce a été publiée dans le journal Echourouk le 10-01-2026.

2026401588FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 06/04/2026 enregistré à la recette des finances rue de paradis Ariana le 23/04/2026 enregistrement n°26203383 quittance 47322, Monsieur Skander Bechadhli, titulaire de la carte d'identité nationale n°08309855, demeurant au 5 bis Rue de Cordoue, résidence El Emen, bloc A 1er étage El Manar I, Tunis, vend et cède et transporte à la Société Idées D'ailleurs, titulaire de l'identifiant unique 1689880 Y, siège social au 22 rue Habib Thamer Bizerte, représentée par son gérant Mohamed Kemel Anen, titulaire de la carte d'identité nationale n°08309855, qui accepte la totalité du fonds de commerce comprenant ses éléments corporels et incorporels, destiné à la vente de meubles, exploité à rue Fattouma Bourguiba n°3 La Sokra Ariana.

Les oppositions seront reçues chez maître Hamda Ben Said dont l'étude est à la Rue Hssan Enouri, Centre des affaires, Bloc A, Bureau 407 Bizerte et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «Le Quotidien» du 5 mai 2026.

2026401589FCCC2

---

### **Vente d'un Fonds de Commerce**

En vertu du contrat de vente du Fonds de Commerce, daté du

30/01/2026, enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 28/04/2026 sous le numéro 26201554, quittance n°M090326, à Sté «LOFT FUSION» SARL son identifiant unique au RNE 1956065N, représentée par son gérant Mr Omar Masmoudi titulaire de la C.I.N n°07495739, a vendu à Faouzi B. Med Nacer B. Ahmed Ghedifi titulaire de la C.I.N n° 05458058, la totalité d'un fonds de commerce destiné à tout commerce, avec tous ses composants matériels et immatériels, exploité au local sis à l'angle de la rue de Korba et rue Dar Chaaben Fehri, RDC, Sidi Sofiene Soukra Ariana.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce objet de la vente susmentionnée, dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien en date du 8/5/2026.

2026401591FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte SS privé enregistré à la Recette des finances Zahra, le 22/04/2026 sous le n°26200878 Quittance n°M025021, M. RADHI BEN HATAB ALHARBI CIN n°07007445 en date du 12/02/2008 a vendu la totalité du fonds de commerce situé à AL TAYEB Mahiri, Immeuble SALWA Zahraa à M. Mohamed Najib Essedik CIN n°08341428 en date du 22/04/2015 N° FISCAL 1254971/L/C/000.

Consacré vente prêt à porter.

Qui s'engage à informer l'acheteur de toute objection qui pourrait lui être adressée dans les meilleurs délais de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été déposé au Journal La Presse du 06/05/2026.

2026401609FCCC2

### **Vente d'un fonds de commerce**

Suite à un acte sous seing privé légalisé en date du 21 et 22 avril 2026, enregistré à la recette des finances de La Goulette le 27 avril 2027 sous le numéro 26203451, quittance n° M047500, la société HNM de Distribution, représentée par son gérant légal, société à responsabilité limitée immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro 1840507/F, ayant son siège social au 38, rue Gandhi, Tunis, a cédé à Monsieur Amir Eddine Ben Noureddine Mabruk, titulaire de la carte d'identité nationale n°14623333, la totalité du fonds de commerce sis au complexe commercial et immobilier « Complexe Al Abir », situé aux Jardins de Carthage, exploité en tant que buvette.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au domicile élu par les parties au contrat, à savoir à l'adresse du fonds de commerce susvisé, dans un délai légal de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne. Le présent avis a été publié dans le journal La Presse de Tunisie en date du 7 mai 2026 - S260001233.

2026401623FCCC2

---

### **Location gérance libre**

#### **Gérance libre**

Suivant acte S.S.P enregistré à la recette des finances. El Menzah 6 le 07 janvier 2026 sous le N°26300102 quittance n°M001937.

L'OTEF a loué tout le fonds de commerce sous le nom «Dar El Odra» sis à la rue de lycée El Menzah 6 Ariana à la Société Global International Educt Services MF : 000 MA1586270G.

2026R01362FCCC3

---

### **CONTRAT DE LOCATION D'UN FONDS DE COMMERCE**

Par acte sous seing privé établi par Maître Ibrahim Nour, avocat à Tunis,

en date du 24 octobre 2025, enregistré à la recette des finances de La Goulette le 1er décembre 2025 sous le numéro 131080 et déposé sous le numéro 25910671, Madame Monia, fille de Hédi Ben Mohamed Ennar, titulaire de la carte d'identité nationale n°00332719 délivrée à Tunis le 11 avril 2015, a donné en location à : Madame Chaima, fille d'Amjed Ben Khalifa Ben Taleb, titulaire de la carte d'identité nationale n°04922261 délivrée à Tunis le 30 septembre 2015, un fonds de commerce sis à résidence Salma, rez-de-chaussée, local n°04, bloc 1, Cité El Wahat, Aïn Zaghuan, 2046 Tunis.

Le fonds de commerce est destiné à l'exercice de toutes activités commerciales, comprenant l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels, et est spécialement affecté à l'activité de location et de vente de vêtements de cérémonie, notamment les robes de mariage.

La présente location est consentie pour une durée d'une (01) année, commençant le 1er novembre 2025 et se terminant le 31 octobre 2026, renouvelable.

Les oppositions éventuelles relatives audit fonds de commerce devront être formulées dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026R01366FCCC3

---

### **Location d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 1/4/2026 enregistré à la recette des finances Midoun djerba le 02/4/2026 sous le N° 26301487 quittance N° M033132, Mr Imed Kharroubi N° CIN 05771117 a loué à ST Procarrière au nom de son représentant légal Mr Achref Haouech N° CIN 09113993 la totalité du fonds de commerce destiné pour vente de matériaux de constructions sis à Tianest Elmey Djerba et ce avec tous ces éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce et ce dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 30/04/2026.

2026R01400FCCC3

---

### **Location d'un fonds de commerce**

Par un acte sous seing privé du 13 juin 2025 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sousse le 23 février 2026 enregistrement N°26300577

Quittance N°M000669 La société ARKEN SHOP SUARL MF 1719342 T siège social : Rue Leopold Sengor 4000 Sousse représentée par son gérant Mr. Abderrahim Chabbeh, loue à la société CAMICAT AND SHOP SUARL MF 1789880 E dont le siège est situé à Rue Khelifa El Karoui Sousse 4054 représentée par son gérant Mr. Mootaz Chaouech Bouraoui, qui accepte à titre de location le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au Rez-de-chaussée Immeuble Beizeg Avenue Mokhtar Laatiri Route de plage Hammam Sousse pour une durée d'une année non renouvelable commence le 01/05/2025 et finissant le 30/04/2026.

Toutes les oppositions seront acceptées dans les délais légaux au domicile élu des parties contractantes.

2026S00601FCCC3

---

### **Location d'un fonds de commerce**

#### **«Gérance Libre»**

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 10/04/2026, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 15/04/2026 sous n°26302337 Quittance n°M048229, la société "SABRATHA" Sarl, (Identifiant Unique n°1783188P), représentée par son gérant Mr Hichem Ben Mohamed BEDRI titulaire de la CIN n°08459009, a loué à la société "Soltan Business

Investments CO" Sarl, en cours de constitution, représentée par sa gérante Mme Olfa GHARBI, titulaire de la CIN n°08793537, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Café, sis au 17 Rue La Mer Rouge 4011 Hammam Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 4 ans renouvelables du 01/05/2026 au 30/04/2030. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 08/05/2026.

2026S00611FCCC3

---

#### **Location d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de location en date du 29/05/2023, enregistré à la recette des finances, rue El Janna, Ariana, sous le numéro 23303410, quittance n° 059269M, Madame Ines bint el Mouldi Seboui, a donné en location la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au n°10 bis, Avenue de l'Indépendance, Ariana Ville, destiné à l'exploitation d'un café, pizzeria et crêperie, pour une durée de deux ans à compter du 01/05/2023 et se terminant le 30/04/2025, au profit de la société «N Chy Divertissement», société en cours de constitution, représentée par son représentant légal, Monsieur Nouaman Chetti.

La présente annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 06/05/2026.

2026401564FCCC3

---

#### **Contrat de location gérance**

Selon contrat de location d'un fonds de commerce légalisé en date du 31/10/2019, enregistré à la recette des finances Sidi Hcine le 01/11/2026 sous le n°19303315, quittance n°M095334, Mr Fawzi Zouwawi

titulaire de la cin n°01837467 délivrée le 15/6/2016 a loué le fonds de commerce sis à Rue 4667 Zahrouni Tunis à Mr Mohamed Mezen Zouwawi titulaire de la cin n°09844601 délivrée le 18/11/2016 pour l'exploiter en vente des produits alimentaires pour une période d'une année renouvelable à partir du 01/10/2019.

Cette annonce est parue au journal «La Presse» le 6/05/2026.

2026401568FCCC3

---

#### **Location d'un fonds de commerce**

Suivant contrat de location de fonds de commerce enregistré à la recette des finances Rue Eljazira le 27/04/2026 N° d'enregistrement 26300986. Mr ZOUHEIR BEN YAHIA CIN 00347521 a loué en gérance libre à la Société Amiral Trading (MF : 1455212T) représentée par Mr Lasaad Ezgiya Cin 06904135 Tout le fonds de commerce Tous actifs commerciaux au numéro 39, Souk Blat - Tunisie, pour une durée d'un an à partir de 01/03/2026 au 28/02/2027.

Cet avis est publié aux journaux Quotidien et Chourouk le 1 Mai 2026.

2026401573FCCC3

---

## **ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS**

### **Constitutions**

#### **Déclaration de constitution d'une association**

Nom de l'association :

Association Tunisienne de Recherche et d'Education en Médecine Dentaire

Objet de l'association :

L'association a pour objet de promouvoir la culture de la médecine dentaire.

Objectifs de l'association :

- Elaborer des programmes de sensibilisation et d'éducation pour la santé bucco-dentaire
- Promouvoir la culture de la médecine dentaire au sein de la société
- Contribuer au soutien de la recherche scientifique dans le domaine de la médecine dentaire
- Favoriser l'échange d'expertises, d'études et de recherches en santé et médecine dentaire aux niveaux arabe et international.

Siège de l'association :

11, rue El Ferdaws, Ezzahra, Ben Arous (à côté de Baguette et Baguette), bureau n°6, Ezzahra 2034, Ben Arous, Tunisie.

Les membres :

Afif Bouslama : Président

Raki Salmi : Vice-président

Mouheb Salah : Secrétaire général

Aboubaker Gabsi : Trésorier.

2026R01356APSF1

---

#### **Constitution de groupement agricole**

Nom : Oued El Ighrik

Adresse : Jedida Mansoura, Mansoura, Kébili Nord, Kébili 4293

Décision n° : 12/2026, datée du 11/03/2026

Procès-verbal : 11/02/2026

Membres :

- Amrya Bent Ali Ben Mohamed Ayed, Président

- Sara Bent Mohamed Ben Saad Berrich, Trésorier

- Nadia Bent Mefteh Ben Ali Tennich, Membre.

2026R01380APSF1

---

#### **Constitution d'une association**

Nom de l'association : Association de Tozeur de pétanque.

Lieu : Bureau de l'Association de Tozeur de pétanque 37 avenue Masghouna Tozeur 2200.

Objectifs :

- L'association vise à former et encadrer les jeunes, à les encourager et à développer leurs capacités physiques et techniques.

- L'élever aux plus hautes normes sportives et éthiques.

Spécialités : Pétanque.

Membre :

- Président : Ahmed Ben Taeib

- Vice Président : Mowafek Garyoun

- Trésorier : Mohamed Khelifa

- Secrétaire général : Ahmed Essayed

- Membre : Boubaker Snintin

- Membre : Wajdi Daalouch.

2026R01402APSF1

---

### **Nomination des membres Autorité du syndicat des propriétaires Immeuble la Vague**

Conformément au procès-verbal de la réunion du 11/11/2025, authentifié par signature à la municipalité de Mahdia le 11/02/2026 et enregistré auprès de la recette des impôts de Mahdia le 11/02/2026 sous le numéro 26700984 et le numéro de reçu M0133300, l'Association des propriétaires de l'immeuble Al-Mawja, situé à Corniche 2, Route touristique, Mahdia 5100, a été constitué pour une période non renouvelable d'un an, composé des messieurs suivants :

- Mr Yadh Belhareth : Président

- Mr Zied Jbali : Trésorier

- Mr Kamel Ben Alaya : Membre

- Mr Hechmi Jammeli : Membre

- Mr Faker Ben Alaya : Membre.

2026S00610APSF1

---

### **Constitution d'une association**

Nom de l'association : Ninja Sportive

Numéro d'enregistrement : 01/2026

Objet : Association sportive

Objectifs : Former et encadrer les jeunes, les encourager, développer leurs capacités physiques et techniques, et les amener aux plus hauts niveaux sportifs et éthiques

Siège : Quartier Al-Zuhur, route Al-Radif km 1, Oum Al-Araïa

Spécialités : Wushu Kung-Fu et sports apparentés

Comité directeur :

- Président : Mohamed Issawi

- Vice-président : Mohamed Saï

- Secrétaire général : Mohamed Benjaballah

- Trésorier : Tarik Issawi

- Membre chargé de la documentation et de la communication : Boujemaa Messaoud.

2026X00661APSF1

---

### **Homologation de résolutions**

#### **SYNDIC RESIDENCE LES CASCADES**

**MF : 0952900 ZNN000**

**Rue Lac Huron les berges du Lac - 1053 Tunis**

Conformément au procès-verbal du 17 octobre 2025, enregistré à la recette des finances sous le N°26702263 et quittance N°29425 en date du 23/03/2026 il a été décidé ce qui suit :

- Mme Wafa Madder en tant que Présidente du syndicat à la place de Mr Ghazi Mejbri.

- Mme HEND ABDELKAFI en tant que Trésorière à la place de Mr Atef MIMOUNA.

- Mme MERYEM HAJ ALI en tant que secrétaire générale à la place de Mme Hend Abdelkafi.

2026R01353APSF2

---

#### **Renouvellement DE Bureau du syndicat de la résidence Jinene El Andalous**

**Adresse : Yasmine Hammamet**

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale électorale du 25 août 2024 du syndicat des propriétaires de la résidence Jinene El Andalous à Yasmine Hammamet, rédiger par huissier de justice maître Salwa Mdini, et déposer au registre national de l'entreprise.

Le bureau du syndicat, élu pour une durée de deux ans à compter du 25/08/2024, est composé comme suit :

- Monsieur Nabil Gharbi, président du syndicat,

- Monsieur Zied El Gatt, trésorier du syndicat,

- Monsieur Zaher Ben Ameer, vice-président,

- Madame Amel Weslati, vice-président.

2026R01357APSF2

---

#### **Election d'un nouveau bureau syndical**

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 11/04/2026, enregistré à la recette des finances EL Manar 1 sous le numéro 26801390, et quittance n°M038799 en date du 27/04/2026, il a été procédé au renouvellement des membres du bureau syndical de la résidence «Thouraya 2» situé à EL Manar 1 - Tunis, pour une durée de deux ans à compter de la date de ladite assemblée.

Il a également été fixé la contribution mensuelle aux charges du syndicat, régularisé la situation juridique conformément à la réglementation en vigueur, et autorisé le nouveau bureau à effectuer les démarches administratives relatives au compte bancaire auprès de la Banque Arabe Internationale de Tunisie - agence Elissa EL Manar 1.

Le bureau est composé comme suit :

- Khadija Belhiba : Présidente

- Fathi Marouani : Trésorier

- Chihebeddine Drissi : Membre.

2026401616APSF2

---

#### **Renouvellement d'un bureau de Syndicat de Copropriétaires**

**Résidence Printemps2 - Laouina - Tunis**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 15 février 2026, et enregistré au registre des recettes des finances de La Goulette, le 17 février 2026 sous le

numéro 26701456, quittance numéro MO19626, le nouveau bureau syndical de la résidence PRINTEMPS 2 est présidé par Mr Lassaad BEN ROMDHANE.  
2026401622APSF2

---

## **ACTES JUDICIAIRES**

### Ventes aux enchères publiques

#### **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

**International Assistance conseil et  
consultation (I.A.C.C)**

**24 RUE DU CAIRE - TUNIS**

**Tél : 71353.138**

**Fax : 71.252.191**

**MF : 1598377/G**

A la demande de la créancière :  
L'Union Internationale des Banques,  
Société anonyme, dont le siège social  
est sis au 65 avenue Habib Bourguiba  
Tunis, titulaire de l'identifiant unique  
N°2708Q.

Contre la partie saisie :

Mme Atlel bent kamel mahmoud,  
gérante d'une société, titulaire de la  
C.I.N n° 09758282 demeurant à rue  
ennakhla bnl khaled

A la diligence de : Internationale  
Assistance conseil et consultation  
(I.A.C.C), société d'avocats  
représentée par son gérant Maître  
HAMMAMI Tarek Avocat à la cour de  
cassation, sise au 24 Rue du Caire -  
Tunis MF : 1598377/G

**IMMEUBLE A VENDRE** : La totalité  
des parts indivises soit 159/12371 du  
lot n°8, de la propriété dénommée «el  
safa 17» objet du titre foncier 639516  
Nabeul, consistant en un terrain sur  
lequel est édifiée une construction de  
3 niveaux : un RDC d'une superficie  
de 140 m<sup>2</sup> (3 pièces, sb; cuisine,  
salon) et un 1er étage d'une superficie  
de 131 avec la même composition, et  
une terrasse.

**MISE à PRIX** : le prix des parts  
indivises a été évalué à  
(269.235,000DT) frais en sus.

**DATE ET LIEU DE LA VENTE** : Lundi  
08 Juin 2026 à 9 Heures devant la  
chambre des criées au tribunal de  
Première instance de GROMBALIA.

- Pour plus de renseignements,  
contacter le greffe du Tribunal de 1ère  
instance de Tunis ou le siège de  
l'Internationale Assistance conseil et  
consultation (I.A.C.C), société  
d'avocats représentée par son gérant  
Maître HAMMAMI Tarek Avocat à la  
Cour de Cassation, sis au 24 Rue du  
Caire - Tunis

- Pour participer aux enchères, il faut  
consigner le tiers de la mise à prix.

On peut visiter l'immeuble tous les  
jours et pour les étrangers, il faut se  
munir de l'autorisation de Mr le  
Gouverneur de la région.

2026R01352VEPA1

---

#### **Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Cabinet maître Adel Ansi**

**Avocat à la cour de cassation**

**Avenue Habib Bourguiba Gafsa**

**Tél : 76 201 003**

**MF : 0852940 B/P**

La créancière poursuivante :

La Société Tunisienne de Banque, en  
la personne de son représentant  
légal, société anonyme inscrite au  
registre national des entreprises sous  
le N°001237 A, ayant son siège social  
à l'avenue Hedi Nouira à Tunis.

Le débiteur poursuivi :

Noomen ben Mohamed Soua, sa  
profession gérant de société,  
demeurant à cité Assala Gafsa,  
titulaire de la CIN n°06119224  
délivrée le 05/07/1999.

L'avocat poursuivant :

Maître Adel Ansi, avocat à la cour,  
avenue Habib Bourguiba, Gafsa.

Les immeubles saisis à vendre :

Les biens saisis font l'objet du titre  
foncier n°22782 Gafsa dénommé «dar  
salma» d'une surface de 306 m<sup>2</sup>,

aussi que titre foncier n°26612 Gafsa  
dénommé «alaa» d'une surface de 2  
ha 07 ar.

Mise à prix :

Le prix initial des immeubles saisis est  
fixé comme suit :

Pour le titre foncier n°22782 Gafsa  
dénommé «dar salma» : 100.760.000  
pour le titre foncier n°26612 Gafsa  
dénommé «alaa» : 261.690.000

En y ajoutant les honoraires et les  
frais judiciaires frais des actes de qui  
seront fixés le jour de l'audience

Les charges grevant les immeubles  
saisis :

Pour le titre foncier n°22782 Gafsa  
dénommé «dar salma» :

Hypothèque au profit de la STB au  
montant de 218.000 D

Hypothèque au profit de la STB au  
montant de 91.000 D.

Hypothèque au profit de la BFPME au  
montant de 92.500 D

Commandement au profit de la STB

Pour le titre foncier n°26612 Gafsa  
dénommé «alaa» Hypothèque au  
profit de la STB au montant de  
218.000 D Hypothèque au profit de la  
BFPME au montant de 2118.000 D  
Hypothèque au profit de la STB au  
montant de 91.000 D Hypothèque au  
profit de la BFPME au montant de  
92.500 D Dénonciation d'une zone  
agricole irriguée au profit de l'AFA  
Commandement au profit de la STB.

Date et lieu de l'adjudication :

La vente aura lieu le lundi 08/06/2026  
à partir de 9h du matin, devant la  
chambre des criées à la salle  
d'audience ordinaire du Tribunal de  
1ère instance de Gafsa à son siège  
au palais de la justice de Gafsa.

N-B :

les immeubles saisis peuvent être  
visités et constatés tous les jours de  
la semaine, et la participation à  
l'enchérissement ne peut avoir lieu  
que par voie d'avocat, après soit  
consignation du tiers du prix initial,  
soit par chèque certifié, soit par une  
caution bancaire irrévocable.

Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives exigées par la loi, et concernant le titre foncier n°26612 Gafsa dénommé «alaa», tout intéressé doit avoir préalablement une autorisation délivrée par le gouverneur.

2026R01369VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Cabinet maître Adel Ansi**

**Avocat à la cour de cassation**

**Avenue Habib Bourguiba Gafsa**

**Tél. : 76 201 003**

**MF : 0852940 B/P**

Le créancier poursuivant : La Société Tunisienne de Banque en la personne de son représentant légal, société anonyme inscrite au registre national des entreprises sous le n°001237A, ayant son siège social à l'avenue Hedi Nouira à Tunis.

Le débiteur poursuivi : Mondher ben Ahmed Ftiss, propriétaire d'une huilerie, demeurant à lala ksar - Gafsa (CIN n°03145090).

L'avocat poursuivant : Maître Adel Ansi, avocat à la cour, avenue Habib Bourguiba, Gafsa.

L'immeuble saisi à vendre :

La totalité du titre foncier n°2323 Gafsa dénommé «SAIDA» d'une surface globale de 6461 m<sup>2</sup>.

Les charges grevant l'immeuble saisi :

Dénonciation d'une zone agricole irriguée au profit de l'AFA

2 Hypothèques au profit de la STB

Commandement au profit de la STB.

Mise à prix : le prix initial de l'immeuble saisi est fixé au montant de 32.305.000 en y ajoutant les honoraires et les frais judiciaires frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu le lundi 08/06/2026 à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées à la salle d'audience ordinaire du Tribunal de 1ère instance de Gafsa à son siège au palais de la justice de Gafsa.

N-B : l'immeuble saisi peut être visité et constaté tout les jours de la semaine, et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat, après soit consignation du tiers du prix initial, soit par chèque certifié, soit par une caution bancaire irrévocable.

Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

2026R01370VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Cabinet maître Adel Ansi**

**Avocat à la cour de cassation**

**Avenue Habib Bourguiba Gafsa**

**Tél. : 76 201 003**

**MF : 0852940 B / P**

Le créancier poursuivant : La Société Tunisienne de Banque en la personne de son représentant légal, société anonyme inscrite au registre national des entreprises sous le n°001237A, ayant son siège social à l'avenue Hedi Nouira à Tunis

Le débiteur poursuivi : Anis ben Lakhdher Farhat, gérant de société, demeurant à cité menzah ras el kef - Gafsa (CIN n°06138792)

L'avocat poursuivant : Maître Adel Ansi, avocat à la cour, avenue Habib Bourguiba, Gafsa.

Les immeubles saisis à vendre :

1/ La totalité du titre foncier n°51890 Gafsa dénommé «Lakhdher» d'une surface globale de 420 m<sup>2</sup>.

2/ La totalité du titre foncier n°3066 Gafsa dénommé «Sihem» d'une surface

Les charges grevant les immeubles saisis :

1/ Pour le titre foncier n°3066 Gafsa dénommé «Sihem»:

Dénonciation d'une zone agricole irriguée au profit de l'AFA

3 Hypothèques au profit de la STB

Commandement au profit de la STB.

1/ Pour le titre foncier n°51890 Gafsa dénommé «Lakhdher»

Hypothèque au profit de la STB

Commandement au profit de la STB.

Mise à prix : le prix initial des immeubles saisis est fixé comme suit : pour le titre foncier n°3066 Gafsa dénommé «Sihem» : 15.120.000 pour le titre foncier n°51890 Gafsa dénommé «Lakhdher» : 147.000.000 en y ajoutant les honoraires et les frais judiciaires frais des actes qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu le lundi 08/06/2026 à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées à la salle d'audience ordinaire du Tribunal de 1ère instance de Gafsa à son siège au palais de la justice de Gafsa.

N-B : l'immeuble saisi peut être visité et constaté tout les jours de la semaine, et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat, après soit consignation du tiers du prix initial, soit par chèque certifié, soit par une caution bancaire irrévocable.

Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

2026R01371VEPA1

---

**Vente d'un bien immobilier immatriculé**

1) Il est porté de la connaissance du public que le bien immobilier ci-après décrit sera vendu à la chambre des criées foncières du tribunal de première instance de Gafsa.

A- Crédeur/partie poursuivante : Ridha MCHIKHI, Travailleur en Allemagne, demeurant à : Gafsa, élisant domicile en l'étude de son Conseil Maître Youssef BOUSLAH, Avocat à la Cour de Cassation, sise à : Rue Farhat Hached - Gafsa.

B- Le débiteur/la partie saisie : Samir SNOUSSI, ouvrier, demeurant à : El Faj Gafsa Nord, et actuellement à : Cité Ennour Gafsa.

2- Avocat poursuivant : Maître Youssef BOUSLAH, Avocat à la Cour de Cassation, son étude sise au : 24 Rue Farhat Hached - Gafsa.

3- Désignation du bien immobilier : la totalité du bien immobilier, d'une superficie de 532 mètres carrés, sis à : Cité Ennour, délégation Gafsa Sud, gouvernorat de Gafsa, nommé "Samir", objet du titre foncier numéro : 46996 Gafsa, issu de la réquisition numéro: 13660, total des parcelles numéro 1, comprenant un local d'habitation sis à : Cité Ennour Gafsa, composé d'un étage sous forme de cave et un rez-de-chaussée, ainsi il comprend un premier étage en cours de construction, la totalité de l'immeuble est édifiée sur une parcelle de terrain d'une superficie de 532 mètres carrés, limitée au Nord par une route publique, à l'Ouest par le bien immobilier de : Ibrahim JRIDI, à l'Est par le bien immobilier de : Nabil SLAMI, et au Sud par Faouzi GUETARI.

- Etage sous-sol : consistant en une grande salle comme salon, d'une superficie couverte de 101 mètres carrés, les murs de l'étage sous-sol sont construits en pierre massive et soutenus par des colonnes et une toiture en béton armé, le bâtiment présente une dalle en marbre et un plafond orné de plâtre artificiel. L'étage sous-sol est accessible par un escalier situé au rez-de-chaussée et revêtu de marbre.

- Rez-de-chaussée : local d'habitation composé d'une véranda nord, ouvrant avec salon, et nombre 4 chambres à coucher, cuisine, deux salles de bain, avec distributeur et escalier conduisant au sous-sol, la superficie couverte du logement est 176 mètres carrés, les murs externes sont construits en pierre massive et les murs internes en briques perforés, soutenus par des colonnes et une toiture en béton armé, le bâtiment présente une dalle en marbre, les murs de cuisine et de deux salles de bain sont revêtus par des carreaux de céramiques murales (Faïence) et un plafond orné de plâtre artificiel, Les peintures intérieures et extérieures ont été réalisées avec une peinture super.

- Studio : Se trouvant à l'angle nord-est de la généralité du bien immobilier, se compose de 2

chambres, salle de bain, et garage externe, d'une superficie de 55 mètres carrés, ses murs en pierre massive, et le reste de lotissement intérieur en briques perforés, ledit bâtiment manque encore quelques travaux de finition, comme la pose de carrelage au sol, la peinture et la décoration intérieure.

- Garage : sa construction est adjacente au logement de la côté Ouest, d'une superficie couverte de (58 mètres carrés) toiture en béton armé, édifié au-dessus des murs ouest du logement, la dalle du garage est en béton armé.

- Clôture extérieur : ses murs sont en pierre massive d'une hauteur de 3 mètres et longueur de 60 mètres, soutenus par des bases et colonnes en béton armé.

- Premier étage : Consistant en un local d'habitation en cours de construction, édifié sur une superficie de (285 mètres carrés) l'accès au premier étage se fait par un escalier situé au rez-de-chaussée, côté nord, où se trouve l'entrée principale de l'ensemble de la propriété. Les murs externes du logement au premier étage sont réalisés d'une hauteur de 2.50 mètres, par des bases en béton armé, la longueur total des murs du logement est 104 mètres, et la totalité du bien immobilier est équipé en eau potable et électricité.

4- Mise à prix du bien immobilier : la mise à prix de la totalité du bien immobilier ci-dessus décrit et limité objet du titre foncier 46996 est fixée à quatre cent vingt mille dinars (420.000.000d), compte tenu du rapport d'expertise effectuée en vertu de l'ordonnance sur requête numéro: 63412 rendu par le Tribunal de Première Instance de Gafsa le 15-05-2025, par l'expert en bâtiment à Gafsa, Monsieur: Salah SNANI, du 21-07-2025.

5- Date et lieu de la vente : l'opération de la vente aux enchères publiques de la totalité du bien immobilier immatriculé est fixée le lundi avant-midi correspondant au : Huit Juin deux mille vingt six (08-06-2026) à

neuf heures et suivants à la grande salle des audiences désignée à cet objet au tribunal de première instance de Gafsa (Chambre des saisies et criées foncières au tribunal de première instance de Gafsa).

6- Les conditions de visite du bien immobilier et consultation de cahier des charges :

Le bien immobilier mentionné ci-dessus peut être visité pendant les heures ouvrables et horaires administratives, pour ample information, vous pouvez consulter le cahier des charges dans les horaires ci-dessus mentionnées, au Greffe de la chambre des criées au tribunal de première instance de Gafsa, ou à l'étude d'avocat poursuivant Maître Youssef BOUSLAH, Avocat à la Cour de Cassation, son étude sise à : Rue Farhat Hached Gafsa.

Tout acheteur souhaitant participer aux enchères doit constituer un avocat et déposer le tiers du montant de la mise à prix du bien immobilier au fonds des dépôts et garantie ou soumettre un chèque certifié provisionné ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers, souhaitant participer aux enchères, ils doivent déposer les autorisations administratives délivrées par les autorités compétentes.

2026R01372VEPA1

---

### **Vente d'un bien immobilier immatriculé**

1) Il est porté de la connaissance du public que le bien immobilier ci-après décrit sera vendu à la chambre des criées foncières du tribunal de première instance de Gafsa

A- Partie poursuivante : Saadia bent Salah TEJ, sans profession, demeurant à: Bab Rami Gafsa.

B- Le débiteur/la partie saisie : Salwa bent Messaoud GOUADRIA et Karima bent Abdelkarim AMMAR, ensemble sans profession, demeurant à : Oasis de Gafsa

2- Avocat poursuivant : Maître Youssef BOUSLAH, Avocat à la Cour de Cassation, son étude sise au : 24 Rue Farhat Hached -Gafsa, matricule fiscal: 138097K.

3- Désignation du bien immobilier : totalité des quotes-parts à l'indivis de la totalité de 86 parts de l'ensemble de 96 parts, du titre foncier numéro : 51536 Gafsa, issu de la réquisition numéro: 13530, nommé : "Abdelkarim", total des parcelles numéro 1, contenance du bien immobilier : terrain agricole, sis à : Oasis de Gafsa délégation Gafsa Sud, gouvernorat de Gafsa, consistant en une parcelle de terrain agricole d'une superficie globale de 11517 mètres carrés, suivant le relevé topographique, délimitée au Nord par un passage de terre puis un bien immobilier agricole, à l'Est par un passage de terre, au Sud par un passage de terre et à l'Ouest par un bien immobilier agricole. La présente parcelle contient de 115 pieds d'oliviers producteurs, d'un âge dépassant vingt années, 09 pieds de palmiers divers de grandes tailles d'un âge dépassant vingt années, ainsi que 10 de divers arbres, notamment des agrumes et des arbres fruitiers tels que des poiriers et autres. Ladite parcelle est irriguée par les eaux de l'association, elle bénéficie de soins et d'une bonne préparation, et son sol est de bonne qualité. Dans son coin nord-ouest se trouve une vieille bergerie sans toit et en mauvais état; ses murs sont construits en briques. Ledit bien immobilier est équipé en eau potable et un compteur d'électricité et se distingue par son emplacement privilégié, à proximité du réseau routier principal.

4- Mise à prix du bien immobilier : la mise à prix de la totalité de 86 parts à l'indivis du bien immobilier agricole objet du titre foncier numéro : 51536 Gafsa, nommé "Abdelkarim" sis à : Oasis de Gafsa, suivant l'expertise effectuée par l'expert Monsieur : Ali GHRISSI, en application de l'ordonnance sur requête rendue par le Tribunal de Première Instance de Gafsa sous numéro : 60446, du

19-09-2024, qui a estimé la valeur de 86 parts à l'indivis de l'ordre de cent treize mille, huit cent trente et un dinars et 750 millimes (113.831.750 d) plus les frais de la vente aux enchères publiques.

5- Date et lieu de la vente : l'opération de la vente aux enchères publiques de la totalité de 86 parts à l'indivis du bien immobilier enregistré à la chambre des saisies et criées foncières au tribunal de première instance de Gafsa est fixée le lundi avant-midi correspondant au : Huit Juin deux mille vingt-six (08-06-2026) à neuf heures et suivantes à la grande salle des audiences désignée à cet objet au tribunal de première instance de Gafsa (Chambre des saisies et criées foncières au tribunal de première instance de Gafsa).

6- Les conditions de visite du bien immobilier et consultation du cahier des charges :

Le bien immobilier mentionné ci-dessus peut être visité pendant les heures ouvrables et horaires administratifs, pour ample information, vous pouvez consulter le cahier des charges dans les horaires ci-dessus mentionnées, au Greffe de la chambre des criées au tribunal de première instance de Gafsa, ou à l'étude d'avocat poursuivant Maître Youssef BOUSLAH, Avocat à la Cour de Cassation, son étude sise à : Rue Farhat Hached Gafsa.

Tout acheteur souhaitant participer aux enchères doit constituer un avocat et déposer le tiers du montant de la mise à prix du bien immobilier au fonds des dépôts et garantie ou soumettre un chèque certifié approvisionné ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers, souhaitant participer aux enchères, ils doivent déposer les autorisations administratives délivrées par les autorités compétentes.

2026R01373VEPA1

## **Vente à l'enchère publique d'un immeuble**

**Etude Maître Nouma Dhaou**

**Avocat à la cour**

**Avenue 2 mai Médenine**

**Tél : 75644081**

Le poursuivant : Les héritiers d'Ennacer Ben Ettaher Bourassen : sont sa veuve Attayet Bent Ettaher Ben Mohamed Labyadh en son nom et au nom de ses enfants mineurs Tassnim et Tayssir et Hajer et Abrar les filles d'Ennacer Bourassen : femme de foyer et demeurant à rue essayah 32 klm 1 Benguerdene, par l'attention de son avocat maître Nouma-Dhaou - Avenue 2 Mai Médenine.

La partie saisie : Farhat ben Elbaghdadi : marinier et demeurant à Chakirben Zarzis Médenine.

Immeuble mis en vente :

Le bien immobilier situé dans la région de Chakirben à Zarzis, il s'agit d'une maison d'habitation entourée de murs, avec une entrée extérieure ouvrante au nord. D'une superficie environ 144 mètres carrés sur un terrain d'environ 699 mètres carrés, il est bordé à l'est par les propriétés de Lazhar Chelendi, au sud les propriétés Bouchehiwa, au nord lassaad Maatoug et à l'ouest Ali Lahiwel : Il se compose d'un local d'habitat ouvrant à l'est avec une véranda («terrasse»), un hall central, un salon, trois chambres, une cuisine et une salle de bains.

Mise à prix : quatre vingt treize mille et sept cent quatre vingt dinars (93780.000) suite à l'ordonnance de réduction de prix de 40 % auprès de tribunal au niveau de la 1ère audience de 27/04/2026.

Date et lieu de la vente : à la salle des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Médenine, à l'audience de lundi le 08 Juin de l'année 2026 (08/06/2026) à neuf heures de matin et suivant par le biais de l'enchère publique pour le dernier qui paye plus.

Les conditions de visite de l'immeuble saisi :

La visite de l'immeuble saisi est possible chaque jour tout au long de la semaine de lundi à samedi à partir de 8 h de matin à 18 h du soir, pour les plus amples renseignements et consultation, s'adresser à l'étude de Maître Nouma Dhaou avocat à la cour, Avenue 2 Mai Médenine (le poursuivant) : chaque jour dans l'horaire administratif de travail à l'exception les jours fériés et les dimanches jusqu'au jour de l'audience de vente sus-indiqué.

2026R01398VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière**

**Cabinet de Maître Mohamed Acil Masmoudi**

**Avocat près la Cour de cassation  
15, rue Slimane Ben Slimane, El Manar 2, Tunis  
Tél. : 71 888 845**

1- Créancier saisissant : La société Magasin Général S.A., société anonyme immatriculée sous l'identifiant unique M0033128, dont le siège est sis au 28, rue Mustapha Kemal Atatürk, Tunis, ayant élu domicile au cabinet de son avocat Maître Mohamed Acil Masmoudi, avocat près la Cour de cassation, sis au 15, rue Slimane Ben Slimane, El Manar 2, Tunis.

2- Débiteur saisi : Monsieur Raouf Ben Chbil Ben Hassan Ennasri, demeurant au 71, avenue de l'Environnement, Jemmal, en sa qualité de garant de la société AGRIVIANDE, société à responsabilité limitée immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro G 1629646, dont le siège social est sis à Kroussia Centrale, 4060 Sidi El Heni, gouvernorat de Sousse.

3- Avocat chargé du suivi : Maître Mohamed Acil Masmoudi, avocat près la Cour de cassation, dont le cabinet est situé au 15, rue Slimane Ben Slimane, El Manar 2, Tunis.

4- Titre de la saisie inscrit : Contrat d'hypothèque établi par acte sous seing privé en date des 24 octobre et 02 novembre 2023, enregistré à la recette des finances de la rue Gandhi le 22/04/2024 sous le reçu M035665, enregistrement n° 24602274, inscrit au registre foncier le 10/05/2024, volume 02/24, n°499/1, conformément au titre foncier objet de la saisie.

6- Désignation du bien : Bien immobilier objet du titre foncier n° 11643 Monastir, situé avenue des Martyrs, quartier El Mourouj, ville de Jemmal. Il bénéficie de toutes les infrastructures publiques et se trouve à proximité de plusieurs établissements administratifs, dans une zone à usages multiples et à forte densité.

Il s'agit d'un terrain de forme carrée comportant une villa composée d'un rez-de-chaussée, entourée d'un jardin sur ses quatre côtés, d'une superficie de 472 m<sup>2</sup>, subdivisé en 472 parts, situé dans la délégation de Jemmal Est, gouvernorat de Monastir.

7- Mise à prix : La mise à prix a été fixée à la somme globale de six cent quarante-deux mille cinq cents dinars (642 500,000 DT). Cela conformément à l'expertise réalisée par l'expert Monsieur Wajdi Hassan, désigné par décision de Monsieur le Président du Tribunal de première instance de Monastir en date du 29/04/2025 sous le numéro 16388, dont les travaux ont été achevés le 14/10/2025.

8- Date, heure et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu lors de l'audience du mercredi 10 juin 2026 à 9h00 et heures suivantes, à la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Monastir.

9- Visite du bien : Le bien peut être visité tous les jours de la semaine.

Remarque : Toute personne intéressée peut consulter le cahier des charges auprès du greffe de la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Monastir ou au cabinet de l'avocat chargé des poursuites, Maître Mohamed Assil Masmoudi.

La participation à la vente aux enchères se fait obligatoirement par l'intermédiaire d'un avocat et après consignation d'au moins le tiers de la mise à prix auprès de la Caisse des dépôts et consignations du Trésor public tunisien, ou présentation d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers ne peuvent participer à la vente qu'après obtention d'une autorisation du gouverneur de la région.

2026R01410VEPA1

---

**Vente par adjudication aux enchères publiques**

**Après réduction de 40 %.**

**Maître YOUSSEF LAHMAR**

**Avocat**

Il sera procédé le LUNDI 25/05/2026 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de KAIROUAN, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70 - 72, Avenue Habib Bourguiba, MF : 0000110F, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître LAHMAR YOUSSEF sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi :

Madame Nesrine Bent Nouredine Dhouibi, demeurante à l'Avenue Yahia Ben Amor, Route de Haffouz - Kairouan, CIN n°11945966.

Avocat poursuivant : Maître LAHMAR YOUSSEF, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

Les 100 parts indivises revenant au débiteur saisi dans le TF 21920 Kairouan, relatif à la propriété «ALHARLY», composé des parcelles 17 et 19 situé au sud ouest de Kairouan. Il s'agit d'un bâtiment situé à la rue sayed ben ayed et limité comme suit : Nord et Est Aberrahmen Agrbeoui, au sud d'où l'ouverture, ben ayed, Ouest Farhet chaaben.

Au rez-de-chaussée une maison composée d'un hall, un salon, deux chambres, une cuisine, un bloc sanitaire, une cour et des escaliers.

Au premier et deuxième étage, non achevés, les murs extérieurs en briques, des poutres en béton armé et un toit en dalle.

Mise à prix après réduction de 40 % :

CENT QUATRE MILLE CENT DINARS (104.100.000DT) en plus des charges déjà tarifées par le tribunal, à 6.985,487 DT.

La visite : se fait chaque jour aux horaires de travail sur rendez-vous.

Observation : pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de KAIROUAN, ou l'avocat poursuivant.

Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2026S00613VEPA1

---

### **Vente aux enchères publiques**

#### **Après réduction du prix de 40 %**

Créancier poursuivant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" société anonyme, inscrit au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 0000110F, ayant siège social au 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis en la personne de son représentant légal à sa direction régionale sise à l'avenue de la liberté Sfax en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie saisie : Boulbeba Aloui, Commerçant de lunettes en gros, titulaire de la Carte d'identité Nationale n° 08168799, demeurant route Sidi Mansour Km 12 Sfax en sa qualité de caution hypothécaire et tiers détenteur.

Avocat poursuivant : Maître Tahar Ellouze, rue Salem Harzallah, Immeuble Attijari Bank Sfax, MF 000PA630347/G.

Description de l'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°58062 Sfax, dénommé «Al Amine», sis à la route Sidi Mansour,

kilomètre 9, en bordure d'une rue, ville de Sfax. Il consiste en une parcelle de terrain nue à l'état d'abandon d'une superficie de 924 m<sup>2</sup>, divisée en 924 parts clôturée sur ses côtés sud, nord et ouest par des murs, tandis que du côté est, une partie seulement est clôturée, le surplus demeurant non clôturé.

La mise à prix : Quatre vingt dix neuf mille sept cents quatre vingt douze dinars (99.792,000D) après réduction du prix de 40 % auxquels s'ajoutent les frais de justices qui seront fixés par le tribunal.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu lundi le 08/06/2026 à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Aboul Kacem Chebbi Sfax à partir de 9h 00.

La visite de l'immeuble saisi : Elle peut se faire tous les jours aux heures du travail.

2026X00664VEPA1

---

### **Vente aux enchères publiques d'un Immeuble**

#### **Suite à une saisie immobilière**

**Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiene**

**Avocat**

**44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax**

**Tél : 74.220.096**

**Fax : 74.201.001**

Le Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représenté par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B16700 1997 et inscrite au registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°0014161Q, dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Noura Tunis 1001, demeurant à l'Agence route de Gremda Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiene Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000 son matricule fiscal 580353A

Le saisi : Mr Nouredine Ben Meftah Zayyeni (débitteur hypothécaire), agriculteur, titulaire de la CIN 05280853 y demeurant à la Route de Gremda Km6 Merkez Sallemi Sfax.

Avocat Poursuivant : Maître Mohamed Sofiene Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble Saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Mimoun Moalla Huissier de justice sous le n°36962 le 07/04/2026 sur la totalité de la propriété appartenante au saisi représentée par une parcelle du terrain d'une superficie est de 750 m<sup>2</sup> sise à délégation Mahres gouvernorat Sfax à gauche direction vers Route de Gabès entrée Mahres après le rail environ 600 m et loin de la route principale environ 100m.

Cette parcelle du terrain est clôturée de deux cotés sud et ouest par des murs de hauteur 2m.

Cette parcelle est nue ne contenait pas des constructions et des plantations et à caractère résidentiel, se trouve près de locaux résidentiels et commerciaux et près de réseaux eau et électricité.

Cette propriété est limitée du Sud Route principale de largeur est de 9 m qui suit Ali Ben Abdallah, de l'est et nord Aymen Trabelsi et de l'ouest route principale de largeur est de 9 m

Mise à prix : est fixée à soixante quinze Mille Dinars (75.000.000D) terre et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication: aura lieu le mercredi le 10 Juin 2026 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax2, sise à la Zone 3, 4 Rue Ahmed aloulou près de CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de

25.000.000Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter L'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

2026X00679VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Cabinet Maître Adel Ansi**

**Avocat à la cour de cassation**

**Avenue Habib Bourguiba Gafsa**

**Tél : 76 201 003**

**MF : 0852940 B / P**

Le créancier poursuivant : La Société Tunisienne de Banque en la personne de son représentant légal, société anonyme inscrite au registre national des entreprises sous le N°001237 A, ayant son siège social à l'avenue Hedi Noura à Tunis

Les débiteurs poursuivis : les héritiers du feu Abderrazak Rahal qui sont :

- Sa veuve Ahlem Hamed (titulaire de CIN n°06105618), sa profession surveillante, demeurante à cité ennour Gafsa.

- Ses fils : Marwen (n° CIN inconnu), sa profession ouvrier, demeurant à cité ennour Gafsa.

Moetez (n° CIN inconnu), sa profession ouvrier, demeurant à cité ennour Gafsa.

- Sarra (n° CIN inconnu), sa profession femme au foyer, demeurante à cité ennour Gafsa.

- Siwar (n° CIN inconnu), sa profession femme au foyer, demeurante à cité ennour Gafsa.

- Son père Thabet Rahal (titulaire de CIN n°03093653), sa profession agriculteur, demeurant à Metkids Gafsa

- Sa mère Mbarka Rahal (n° CIN inconnu), sa profession femme au foyer, demeurante à el Assala Gafsa

L'avocat poursuivant : Maître Adel Ansi, avocat à la cour, avenue Habib Bourguiba, Gafsa.

L'immeuble saisi à vendre : consistant en les parts indivises revenants au débiteurs poursuivis (8100/190736)

faisant partie de la totalité d'un terrain sis à la zone industrielle à Gafsa objet du titre foncier n°894 Gafsa dénommé «lotf» d'une surface globale de 19 ha 07 a 36 c.

Les charges grevant l'immeuble saisi :

1. hypothèque au profit de la BFPME au montant de 300.000.000

2. hypothèque au profit de la STB au montant de 220.000.000

3. hypothèque au profit de la STB au montant de 75.000.000

4. Jugement d'actualisation n°501

5. commandement au profit de la BFPME

6. commandement au profit de la STB

Mise à prix : c'était évalué au montant de 2.251.200.000, plus les honoraires et les frais judiciaires qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu le lundi 01/06/2026 à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées à la salle d'audience ordinaire du Tribunal de 1ère instance de Gafsa à son siège au palais de la justice de Gafsa.

N-B : l'immeuble saisi peut être visité et constaté tout les jours de la semaine, et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat, après soit consignation du tiers du prix initial, soit par chèque certifié, soit par un caution bancaire irrévocable. Les étrangers doivent avoir être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

2026401570VEPA1

---

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE**

**APRES DEDUCTION DE 40%**

**ETUDE MAITRE YOUNES HACHED**

**AVOCAT AUPRES DE LA COUR DE CASSATION**

**AU NOM DE SOCIETE YOUNES HACHED AVOCAT**

**38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene  
2ème Etage Menzeh 8 ARIANA**

**TEL : 71709776 - 71709778**

**FAX : 71709742**

**MF : 1833516 P/A/P/000**

PARTIE POURSUIVANTE : TUNISIAN SAUDI BANK (ANCIEN STUSID BANK) dûment représentée par son

Directeur Général, immatriculée au registre de commerce sous le Numéro B16641997, Identifiant Unique N° E013026 dont le siège social est à Tunis, 32 avenue Hedi Karray, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis au 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 ARIANA

PARTIE SAISIE : 1/ La Société "SODIPRA" s.a.r.l ; Identifiant Unique J 1269862 dont le siège social est à la Rue Sidi Abesse Houmt Essouk Djerba Immeuble (airway) ainsi qu'à la Rue Ajim Km 3 - Hachene - Djerba (Dépôt Délice) 4180 Djerba (en sa qualité de débitrice principale)

2/ NOURI BEN MOHAMED EL HEDI BEN SAID TALBI, titulaire de la C.I.N 00747529, demeurant à Tourite Djerba Médenine, (en sa qualité de caution réel solidaire dans la débitrice principale)

3/ CHOKRI BEN NOURI BEN HEDI OUERTANI, titulaire de la C.I.N n° 09128344, demeurant à Tourite Djerba Médenine, (en sa qualité de caution réel solidaire dans la débitrice principale)

AVOCAT POURSUIVANT : MAITRE YOUNES HACHED AVOCAT AUPRES DE LA COUR DE CASSATION AU NOM DE LA SOCIETE YOUNES HACHED AVOCAT 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 ARIANA.

LES IMMEUBLES SAISIS : L'immeuble objet du TF n°14160 Manouba dénommé "Elhana" Revenant à titre de propriété à Mr Nouri Talbi sis à la Rue Mohamed el okbi rattachée à l'avenue khaled ibn elwalid près mosquée Ennour cité khaled ibn elwalid Douar Hicher Manouba ; d'une superficie totale de 203 m². Il consiste en un immeuble qui se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage avec un dépôt ; dans chaque étage on trouve une véranda, 2 chambres et une salle d'eau.

MISE A PRIX APRES DEDUCTION DE 40% : La mise à prix est fixée à (180.000,000 DT).

DATE ET LIEU DE LA VENTE : La vente aura lieu le Mercredi 03/06/2026 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Manouba sis à Manouba.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

- Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de MANOUBA.

2026401580VEPA1

---

### **Vente immobilière aux enchères publiques**

**Maître ADEL HANNACHI**

**Avocat à la Cour de Cassation 6 Rue d'Autriche - Tunis**

**Tél : 71894201**

**Fax : 71894202**

**MF : 1069365HAP000**

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA, Registre National des Entreprises n°0000110F, élisant domicile au cabinet de son avocat maître Adel HANNACHI, avocat dont le cabinet est au 6 Rue d'Autriche Tunis, MF n°1069365HAP000.

Partie saisie : Mohamed Ben Touhami DERBALI, Tunisien, né le 22/12/1990 à Bizerte, fonctionnaire, titulaire de la CIN n°12601306, demeurant, Ministère de la défense Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Adel HANNACHI Avocat à la Cour de Cassation, Cabinet sis 6 Rue d'Autriche Le Belvédère Tunis.

Descriptif de l'immeuble : La totalité de parts indivises soit 132 parts de la propriété objet du titre foncier n°66204 Bizerte, dénommé «Dar Baccari et Derbali» d'une superficie

globale de 01 a 32 ca, consistant en un étage supérieur terrasse seulement contenant 18 poteaux, sans mur, sans dalle, édifié sur un terrain rectangulaire situé en face la Mosquée ELGHOFRANE jbel ben Brous prés Cité des Travailleurs Jarzouna Bizerte, limité, Sud route Est parcelle n°421, nord parcelle n°411, ouest parcelle n°423, le rez-de-chaussée biens d'autrui, situé dans un quartier aménagé lotis par la SNIT.

- Valeur du terrain 66 m<sup>2</sup> X 320,000DT = 21120,000 DT

- Valeur des poteaux 18 m<sup>2</sup> X 350,000 DT = 6300,000 DT

- Valeur de l'escalier 1500,000 DT

- Valeur totale : 28920,000 DT

La mise à prix :

La mise à prix a été fixée à la somme de vingt huit mille neuf cent vingt Dinars (28920,000 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mardi neuf juin deux mille vingt six (09/06/2026) à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Bizerte (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice Trottoir Tarek Ibn Zied Bizerte.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises, La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilière de Bizerte ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Bizerte.

2026401600VEPA1

---

### **Vente aux enchères publiques (Adjudication judiciaire)**

1- Le demandeur à la licitation : STE GENERALE DES TRAVEAUX DE BATIMENT S.G.T.B SARL DONT LE

SIEGE SOCIAL EST A TUNIS 63 RUE KHARTOUM 1002 TUNIS. Registre de commerce : 1469805M.

2- Le défendeur à la licitation : - Monsieur ANOUAR MEHOUACHI. Demeurant à la rue Med rjiba menzeh 9 Tunis.

3- Avocat Poursuivant : Maître FAYCAL KHALIFA avocat à la cassation demeurant au 6 rue de chypre mutuelle ville Tunis M.F N° 1623569K.

4- L'immeuble objet de la licitation : Le bien immeuble objet de la licitation est le titre foncier N°96313 TUNIS se trouve à menzeh 9C Tunis. Il consiste d'après le rapport d'expertise préparé par l'expert MEJDI ZRIBI en vertu de l'ordonnance sur requête d'émanant de M. le Président du Tribunal de 1ère instance de TUNIS en date du 15/09/2025 sous le n°73972, en deux parcelles de terrain N°49 et n°1778 et de superficie totale de 546m<sup>2</sup>. Qui fait le coin entre la rue zeineb bint jahch et la rue aicha bint abi bakr, il contient un bâtiment inachevé - gros ouvre en béton - sur deux niveaux ; la superficie bâties soit 548m<sup>2</sup>.

5- Mise à prix : Un million cinquante cinq mille cinq cent quarante quatre dinars (1.055.544;000 D).

6- Date et lieu de la Vente : La vente aura lieu à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis le 02/06/2026, à partir de 9 heures du matin.

7- Visite : La participation à l'adjudication se fera par l'intermédiaire d'un avocat après la consignation du 1/3 du montant du prix.

8- Observation : les étrangers doivent se munir de l'autorisation de l'autorité concerné.

Pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant et pour consulter le cahier des charges l'intéressé doit se rendre au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis où il est déposé.

2026401601VEPA1

## **Vente immobilière aux enchères publiques**

POURSUIVANTE : Qatari National Bank Q.N.B. en la personne de son représentant légal, Société anonyme, sise rue cité des sciences Tunis, R.N.E. n° : 014247 W.

En sa qualité de créancier saisissant.

PARTIE SAISIE : Société Behy Invest Holding. S.A. R.N.E. n°1077987F, siège social est à la route de Momag Klm 7 zone industrielle Ben Arous.

En sa qualité de débitrice hypothécaire et partie saisie.

AVOCAT POURSUIVANT :

Maître ATALLAH Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis.

IMMEUBLE OBJET DE LA VENTE :

L'immeuble objet du T.F. n°8040 Ben Arous dénommé «les Orangers», est situé dans la zone industrielle de Ben Arous, relevant de son gouvernorat, en bordure de la route n°35 reliant Ben Arous à Mornag.

La zone où se trouve le bien est une zone industrielle aménagée, intégrée dans le tissu urbain et proche de la capitale. Elle dispose de toutes les commodités publiques telles que l'eau potable, l'électricité, une route goudronnée ainsi que d'autres équipements et services généraux. Composition du bien et état général :

Le bien consiste en un terrain d'une superficie de 5 240 m<sup>2</sup>, objet du titre foncier n°8040 Ben Arous, sur lequel est édifié un bâtiment à deux niveaux:

\* un premier étage destiné à l'administration,

\* un rez-de-chaussée comprenant des entrepôts.

A l'arrière se trouve un grand dépôt couvert d'une dalle en béton armé. À l'entrée, il y a une loge de gardien ainsi qu'un petit dépôt à côté, couvert d'une structure métallique, et une autre partie comprenant un second dépôt également couvert d'une structure métallique.

Superficie et composition du rez-de-chaussée (entrepôts) :

La superficie couverte du rez-de-chaussée est de 600 m<sup>2</sup>, comprenant sept entrepôts.

Superficie et composition du premier étage (administration) :

La superficie couverte de l'administration est de 650 m<sup>2</sup>. Elle comprend 19 bureaux, des locaux pour le personnel ainsi que deux blocs sanitaires.

Caractéristiques techniques du bâtiment administratif :

- Murs extérieurs en briques, cloisons intérieures également en briques.

- Toiture en dalle de béton armé d'une hauteur d'environ 3 mètres.

- Revêtement de sol en carreaux de grès (carrelage).

- Le bâtiment est équipé de toutes les commodités publiques.

- Le bien est situé dans une zone industrielle destinée aux activités non polluantes. Superficie et composition du dépôt arrière :

La superficie couverte du dépôt arrière, dont la toiture est en dalle de béton armé, est de 2 000 m<sup>2</sup>. Il se compose de quatre grands entrepôts. Sous ce dépôt se trouve un sous-sol d'une superficie couverte de 1 000 m<sup>2</sup>. Superficie et composition des autres installations:

A l'entrée de l'usine se trouve une loge de gardien d'une superficie couverte de 20 m<sup>2</sup>, ainsi qu'un abri couvert avec structure métallique d'une superficie de 60 m<sup>2</sup>. On trouve également sur le terrain un dépôt couvert avec structure métallique d'une superficie de 260 m<sup>2</sup>, mis à la disposition du voisin.

Récapitulatif des superficies :  
Superficie totale du terrain: 5 240 m<sup>2</sup>

\* Superficie couverte : - Les sept entrepôts : 600 m<sup>2</sup> (béton armé).

- Administration : 650m<sup>2</sup> (béton armé).

- Grand dépôt : 2 000 m<sup>2</sup> (béton armé)

- Sous-sol sous le dépôt : 1 000 m<sup>2</sup> (béton armé).

- Loge de gardien : 20m<sup>2</sup> (béton armé).

- Abri et dépôt : 320 m<sup>2</sup> (structure métallique).

MISE A PRIX :

Cinq millions cinq cent cinquante six mille quatre cent quatre vingt Dinars et 280 Millimes (5.556.480,280) hors frais.

DATE ET LIEU DE VENTE:

Le Jeudi 11 Juin 2026 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Ben Arous.

VISITE DES LIEUX :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2026401618VEPA1

---

## **Avis aux créanciers**

### **Décision de désignation d'un liquidateur**

En vertu de la décision n°198094, rendue par le tribunal de première instance de Médenine en date du 13/03/2026, il a été décidé de désigner Monsieur Ilassaad Essid en qualité de liquidateur de la succession des défunts Akrouf Ben Ahmed Essaket et Abdelmajid Ben Akrouf Essaket, sous le contrôle du juge commissaire.

Les créanciers des défunts susmentionnés sont invités à déclarer leurs créances et à produire les justificatifs y afférents dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de la présente annonce, directement au bureau du liquidateur ou par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : B.P. 383 Midoun 4116, Djerba.

2026R01348VEPA2

---

### **Changement de liquidateur de l'héritage de défunt**

**Mohamed Bel Hadj Béchir M'rad**

Suite à l'ordonnance datée du 27 octobre 2025 émanant du tribunal de

1ère instance de TUNIS, qui a mis fin à la mission de liquidateur de l'héritage de défunt Mohamed Bel Hadj Bechir M'rad, le liquidateur Ahmed Khadher a été remplacé par le liquidateur Mr Mustapha REZG, pour suivre l'opération de la liquidation.

A cet effet le liquidateur invite tous les intéressés à prendre contact avec lui pour toute affaire concernant cet héritage à son bureau sis au 29, Avenue de GHANA Tunis.

2026R01382VEPA2

---

**Nomination d'un nouveau contrôleur d'exécution**

**STE HOTEL TOUR EL HANA - SA - MARSA KANTAOUI HAMMAM SOUSSE - SOUSSE**

**Identifiant unique : 0028475 E**

Le tribunal de 1ère instance de Sousse 2 a décidé le 20/04/2026 le remplacement de l'administrateur judiciaire Mr. Belgacem Ben Khaled et le remplacement du contrôleur d'exécution Mr. Jamel Kamel par l'expert Mr. Naoufel Bouzgarrou qui sera chargé de l'administration de la société et du contrôle d'exécution dont l'adresse est sis à 11 avenue Taher Sfar 4000 Sousse.

2026S00598VEPA2

---

**Vente immobilière au plus offrant**

**Faillite**

**Sté Promotion Immobilière ENNAJEH**

**Siège social : rue sourour chouchet Radés ben arous**

**Capital de 150000 dinars / SARL**

**Identifiant Unique : 0026488B**

En vertu de l'ordonnance sur requête n°501 rendue par le tribunal de première instance de Tunis à la date du 17/04/2026. Le Syndic de Faillite propose de vendre au plus offrant par cahier des charges.

- 02 appartements
- 11 Bureaux
- 09 Locaux commerciaux
- 01 Espace Ouvert.

Situé à la rue sourour chouchet Radés Ben Arous et ce pour l'acceptation de l'offre la plus élevée avec le paiement des frais qui sont à la charge de l'acheteur.

Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer cent dinars (100dt) non remboursable

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite doit prendre contact avec le Syndic de Faillite son adresse 55 khereddine pacha 2ème étage bureau B2 Montplaisir - Tunis Tél : 24 608 091/ 29 377 358.

L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés doit être sous pli fermé avec la mention : «NE PAS OUVRIR - Appel d'offre vente immobilière Sté Promotion Immobilière ENNAJEH»

Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste avec accusé de réception au nom de Maître Mokhless YOUSSEF adresse 55 khereddine pacha 2ème étage bureau B2 Montplaisir- Tunis, au plus tard le 19 juin 2026 (le cachet de la poste faisant foi).

2026401565VEPA2

---

**Clôture de faillite**

**Société "STUGAN"**

**Siège social : Z.I BIR EL GASSA BEN AROUS**

**M.F : 0002608/M**

La Chambre de Conseil du Tribunal de Première Instance de Ben Arous a rendu, en date du 27/04/2026, un jugement n°126 prononçant la clôture de la faillite de la société STUGAN.

2026401571VEPA2

---

**Ouverture d'une procédure de redressement judiciaire**

**Société "ZEINA FOOD"**

**Société à responsabilité limitée**

**Siège social : Bir Dressen ; Beni Khalled 8021**

**Matricule fiscal : 1327529 Z**

**Numéro CNSS : 561210-65**

En vertu de la décision n°272 rendue par le Président du Tribunal de

première instance de Grombalia en date du 27 avril 2026, il a été décidé ce qui suit :

- Ouverture d'une procédure de redressement judiciaire et d'une période d'observation au profit de la société «ZEINA FOOD» pour une durée de neuf mois.

- Désignation De madame Nour El Houda BEN IBRAHEM en qualité de juge-commissaire.

- Nomination de madame Nour El Houda ABASSI en qualité d'administrateur judiciaire chargé d'élaborer un plan de sauvetage et de contrôler les actes de gestion.

Tous les créanciers sont invités à inscrire leurs créances et à présenter les justificatifs y afférents auprès de l'administrateur judiciaire, dont le bureau est sis à la rue Abou Hamed Al Ghazali, immeuble Omar, 3ème étage, bureau n°6 - Monplaisir - Tunis, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de parution du présent avis (TEL : 97 97 99 88, e-mail : nourrelhoud@yahoo.fr).

2026401611VEPA2

---

**Clôture des opérations de la garde judiciaire**

En vertu de la décision datée du 24/4/2025 émise par le président du tribunal de première instance de Siliana dans le dossier n°177, il a été décidé de clôturer les opérations de la garde judiciaire relatif au jugement de référé n°8449 daté du 14/11/2022.

2026401613VEPA2

---

**Clôture des opérations de liquidation**

En vertu de la décision datée du 19/11/2025 émise par le président du tribunal de première instance de Siliana dans l'affaire n°182, il a été décidé de finir les opérations de la liquidation concernant la société «jinen makther».

2026401614VEPA2

### **Clôture des travaux de liquidation**

En vertu de la décision datée du 13/1/2026 émise par le président du tribunal de première instance de Siliana dans le dossier n°210, il a été décidé de finir les travaux de liquidation.

2026401615VEPA2

### **Décision de clôture des procédures de liquidation Judiciaire**

Par Décision en date du 23/04/2026 rendue par le juge chargé de la liquidation au Tribunal de Première Instance de Grombalia, il a été décidé la clôture du dossier n°86 se rapportant à la liquidation judiciaire de La Société CAP BON SERVICES SARL immatriculée à l'ancien registre de commerce sous le n°B127002001, MF N°0385305A et ce après achèvement de toutes les procédures légales de liquidation, par l'Expert judiciaire Kaouther Berrached Bouden ID N°0998398F.

Ceci étant la société CAP BON SERVICES sera considérée comme n'ayant plus la personnalité juridique et sera radiée du Registre National des Entreprises.

2026401617VEPA2

### **Décision de clôture des opérations de liquidation**

**Société BRODEV S.A**

**RC : B0445082007**

**Siège social : Rue Atrachia, cité Essomaa, Ras Jebel, Bizerte**

Il a été décidé, en vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 7 novembre 2025, de clôturer le dossier de liquidation n°198 relatif à la société BRODEV et de mettre fin aux fonctions de la liquidatrice, Madame Nour El Houda Abbassi.

2026401620VEPA2

## **CONVOICATIONS**

### **Sociétés anonymes**

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires**

**Société Al Buhaira de Développement et d'Investissement SA au capital de 44.000.000 Dinars**

**Siège Social : Rue du Lac Rodrigo de Freitas - Les Berges du Lac**

**IU : 0024385L**

Messieurs les Actionnaires de la Société Al Buhaira de Développement et d'Investissement sont invités par le conseil d'administration à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 08 juin 2026 à 11h00 au siège social de la société et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode de convocation et du délai de tenue de la présente Assemblée Générale Ordinaire;
2. Présentation et lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que du rapport de gestion du groupe pour le même exercice;
3. Présentation et lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ;
4. Examen et approbation des états financiers individuels de la société ainsi que des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
6. Examen et approbation des conventions réglementées visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, conclues ou poursuivies au titre de l'exercice 2025 ;
7. Nomination de deux nouveaux membres du conseil d'administration;
8. Nomination des membres du Conseil d'Administration pour le mandat couvrant la période 2026-2028 ;
9. Nomination des commissaires aux comptes pour la période 2026-2028 ;
10. Fixation des honoraires des commissaires aux comptes;
11. Quitus aux administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

12. Approbation du maintien du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration et des comités;

13. Information de l'Assemblée Générale relative à l'achèvement des missions prévues par l'article 209 du Code des Sociétés Commerciales;

14. Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

2026R01367SANB3

### **Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires**

**Société Al Buhaira de Développement et d'Investissement SA au capital de 44.000.000 Dinars**

**Siège Social : Rue du Lac Rodrigo de Freitas - Les Berges du Lac**

**IU : 0024385L**

Messieurs les Actionnaires de la Société Al Buhaira de Développement et d'Investissement sont invités par le conseil d'administration à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Lundi 08 juin 2026 à 10h00 au siège social de la société et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode de convocation et des délais de tenue de la présente Assemblée Générale Extraordinaire;
2. Approbation de la mise à jour du statut de la société;
3. Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

2026R01368SANB3

### **CONVOICATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES SOTRAPIL - S.A-**

**Au capital social de 20.691.000 dinars**

**Boulevard Beji CAID ESSEBSI - Centre Urbain Nord - 1003 - Tunis**

**Matricule Fiscal : 006473H/A/M/000**

**CNSS : 62698-36**

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL" qui se tiendra le 10 juin 2026 à dix heures du matin à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis aux berges du lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport annuel du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'année 2025 et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025,
  2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes,
  3. Approbation du rapport annuel et des états financiers de l'exercice 2025,
  4. Approbation des conventions réglementées et opérations prévues par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et mentionnées au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes,
  5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2025,
  6. Affectation des résultats de l'exercice 2025,
  7. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2025,
  8. Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2025,
  9. Approbation de la nomination de nouveaux administrateurs,
  10. Renouvellement de mandat d'administrateurs,
  11. Information des fonctions occupées par le Président Directeur Général et des autres membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés,
  12. Pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités de dépôt, publicité et toutes autres formalités légales.
- 2026R01376SANB3

---

#### **CONVOCATION**

**Société Grés Céramiques du Cap Bon «G.C.C.B sa»**

**Matricule fiscal : 800934 Z/A/M/000**

#### **Société Anonyme**

**Au Capital Social de 3.919.239 dinars**

**Siège Social : Z.I 8011 Dar Chaabene El Fehry**

Tous les administrateurs de la société Grés Céramiques du Cap Bon s.a «G.C.C.B» sont convoqués à la réunion du Conseil d'administration qui aura lieu le 25/06/2026 à 10h00 au siège de la société pour ce prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat du Président Directeur Général.

2026R01377SANB3

---

#### **CONVOCATION**

**Société Grés Céramiques du Cap Bon «G.C.C.B sa»**

**Matricule fiscal : 800934 Z/A/M/000**

**Société anonyme**

**Au capital social de 3.919 239 dinars**

**N° Affiliation C.N.S.S : 00257432-91**

**Siège Social : Z.I 8011 Dar Chaabene El Fehry**

Tous les actionnaires de la société Grés Céramiques du Cap Bon s.a «G.C.C.B» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée générale Ordinaire qui aura lieu le 04/06/2026 à 10h00 au siège de la société pour ce prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2026R01378SANB3

---

#### **CITY CARS SA**

**SOCIETE ANONYME FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

**COTEE AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS**

**CAPITAL SOCIAL : 18.000.000 DT**

**SIEGE SOCIAL : 31, RUE DES USINES, Z.I KHEIREDDINE LA GOULETTE, TUNIS TUNISIE**

**IDENTIFIANT UNIQUE : 1017529Z**

**C.N.S.S : 75042-47**

Le Conseil d'Administration de CITY CARS réuni le 23 avril 2026 a décidé

de convoquer pour le 02 juin 2026 à 09 : 00 heures au siège de la Société sis au n°31, Rue des Usines - Z.I Kheireddine - La Goulette - Tunis, les Actionnaires de la Société en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de gestion du Groupe City Cars relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025

2. Lecture du rapport individuel des Commissaires aux comptes et approbation sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025

3. Lecture du rapport consolidé des Commissaires aux comptes et approbation sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025

4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

5. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales et approbation des conventions qui y sont visées

6. Quitus aux Administrateurs

7. Allocation des jetons de présence

8. Renouvellement des mandats des deux administrateurs indépendants

9. Information des actionnaires concernant les postes occupés par les administrateurs dans d'autres sociétés

10. Questions diverses

11. Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales.

2026R01383SANB3

---

#### **Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société : GREENLAB**

**MF : 1056519P**

**Capital : 429 800 DT**

**Adresse : 50 Rue de l'artisanat Charguia II**

Le conseil d'administration vous invite à assister à l'assemblée générale

ordinaire qui aura lieu le 02 Juin 2026 à 10 h au siège social de la société, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner les délais de convocation.
- Lecture du rapport de gestion relatif à 2024.
- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2024.
- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2024.
- Approbation des conventions réglementées mentionnées.
- Affectation des résultats.
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.
- Jetons de présence.
- Pouvoirs pour accomplir les formalités de publicité légale.

2026R01385SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**Le vendredi 05 juin 2026**

**SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME DJERBA**

**Société anonyme**

**Au capital de 7.000.000 D**

**Siège social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA**

**R.N.E. : 0008132XPM**

**Affiliation CNSS : 017733 - 79**

Messieurs les actionnaires de la Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 05 Juin 2026 à 09h00 à l'Hôtel AL JAZIRA - DJERBA à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du conseil administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2025.
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents au même exercice
- 3- Approbation des comptes annuels relatifs au même exercice

4- Affectation des résultats de l'exercice 2025

5- Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs

6- Quitus aux administrateurs

7- Pouvoir en vue de formalités.

Cette publication tient lieu de convocation individuelle à tous les actionnaires.

2026R01387SANB3

---

**Convocation**

**MEDITERRANEAN FEED INDUSTRY**

**Société Anonyme**

**Au Capital de 24.950.000 Dinars**

**Siège social : Zone Industrielle Ghanouch 6000 Gabès**

**IU : 0970946R**

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 05 Juin 2026 à 10h00 à l'adresse suivante 31 Impasse 1 rue 9350 Jebel Jelloud Tunis pour l'examen de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité et des rapports des commissaires aux comptes de l'exercice 2025 ;
2. Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2025 ;
3. Approbation des opérations et conventions relevant de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des Sociétés commerciales;
4. Quitus aux Administrateurs;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
6. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2025 ;
7. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2026R01388SANB3

---

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SEHOT ABOU MALEK**

**S.A au capital de 9.715.000 D**

**IU : 0039889 J**

**MF : 0039889J**

**Siège social : Avenue Hédi NOUIRA Rond Point le Sultan 8050 Hammamet**

Messieurs les actionnaires de la société d'Exploitation Hôtelière et

Touristique "Abou Malek", sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 02 Juin 2026 à 10 heures à l'hôtel Holiday Beach à Djerba, à l'effet de délibérer sur l'ordre, du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport du conseil d'Administration sur la gestion et les opérations de l'exercice 2025

2- Lecture de rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025

3- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2025.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2025.

5- Quitus aux Administrateurs

6- Nomination d'un commissaire aux comptes

7- Approbation des conventions règlementées par l'article 200 du code de sociétés commerciales

8- Questions diverses.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT. Cette annonce constitue une convocation individuelle pour chaque actionnaire.

2026R01390SANB3

---

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**HOLIDAY TRAVEL TUNISIA**

**S.A au capital de 100.000D**

**IU : 0022843H**

**Siège social : Avenue Hédi NOUIRA Rond Point le Sultan 8050 Hammamet**

Messieurs les actionnaires de la société Holiday Travel Tunisia sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 3 Juin 2026 à 15 h au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations de l'exercice 2025

2- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2025  
3- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2025.

4- Affectation des résultats 2025

5- Quitus aux Administrateurs

6- Approbation de conventions réglementées relevant de l'article 200 du code de sociétés commerciales

7- Approbation des apports en comptes courants associés

8- Questions diverses.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT. Cette annonce constitue une convocation individuelle pour chaque actionnaire.

2026R01391SANB3

---

**Convocation et ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire**

**«Les Laboratoires Pharmaceutiques Dorcas»**

**Société Anonyme**

**Au capital de 1445000 DT**

**Siège social: APPARTEMENT B-1-2 BLOC B RESIDENCE LES HORIZONS AIN ZAGHOUANE, LE KRAM 2089 TUNIS**

**IDENTIFIANT UNIQUE : 0938755Z**

**N° CNSS : 0229600-01**

En vertu du procès-verbal de délibération du conseil d'administration N° 61 daté du 07 Mai 2026 et du récépissé de dépôt enregistré au RNE daté du 07/05/2026 les actionnaires de la société sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le Mardi 09 Juin 2026 à 10 heures dans le local auxiliaire de la société MDID sis au 13 rue Mannoubi Ben Hassine Ennaser 2 ARIANA pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion au titre de l'exercice 2024

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024

3. Approbation des états financiers et du rapport de gestion afférents à l'exercice 2024

4. Affectation du résultat au titre de l'exercice 2024

5. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024

6. Approbation des opérations de l'article 200 et suivants du Code des sociétés commerciales

7. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2024

8. Prise d'acte de la démission d'un administrateur

9. Nomination de nouveaux administrateurs

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités juridiques.

2026R01409SANB3

---

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXERCICE 2025**

**KARAWAN**

**Société Hôtelière Balnéaire et Touristique**

**S.H.B. T KARA W AN**

**S.A au capital de 2 010 000 DINARS**

**Siège social : Boulevard Hédi Chaker Corniche Sousse**

**Matricule Fiscal : 0004725A/A/M/000**

**Registre National des Entreprises : 0004725A**

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtelière Balnéaire et Touristique «KARAWAN» à Sousse sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire : qui aura lieu le samedi 13 Juin 2026 à Onze Heures (11 H 00) au Siège Social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la procédure et le délai de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'Exercice 2025,

2) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'Activité de l'Exercice 2025,

3) Lecture du Rapport Général du Commissaire aux Comptes relatifs à l'Exercice 2025,

4) Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'Activité de l'Exercice 2025 et les Etats Financiers arrêtés afférents,

5) Approbation des opérations et convocations prévues par les articles 200 et 475 du code de Sociétés commerciales,

6) Affectation de Résultat de l'Exercice 2025,

7) Quitus aux Administrateurs pour la Gestion de l'Exercice 2025,

8) Renouvellement du Conseil d'Administration,

9) Nomination ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

10) Pouvoir des formalités juridiques.

Nous vous invitons à assister à cette Assemblée ou à vous représenter au moyen d'un pouvoir que vous aurez l'obligance de remettre à votre mandataire ou de retourner, dûment signé trois jours au moins avant la tenue de la réunion.

Vous êtes en outre avisés que tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à votre disposition au siège social dans le délai légal.

2026S00606SANB3

---

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXERCICE 2024**

**KARAWAN**

**Société Hôtelière Balnéaire et Touristique**

**S.H.B.T KARAWAN**

**S.A au capital de 2 010 000 Dinars**

**Siège social : Boulevard Hédi Chaker Corniche Sousse**

**Matricule Fiscal : 0004725A/A/M/000**

**Registre National des Entreprises : 0004725A**

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtelière Balnéaire et Touristique «KARAWAN» à Sousse

sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Samedi 13 Juin 2026 à dix Heures (10 H 00) au Siège Social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'Exercice 2024,
- 2) Approbation de la procédure et le délai de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'Exercice 2024,
- 3) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'Activité de l'Exercice 2024,
- 4) Lecture du Rapport Général du Commissaire aux Comptes relatifs à l'Exercice 2024,
- 5) Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'Activité de l'Exercice 2024 et les Etats Financiers arrêtés afférents,
- 6) Approbation des opérations et convocations prévues par les articles 200 et 475 du code de Sociétés commerciales,
- 7) Affectation de Résultat de l'Exercice 2024,
- 8) Quitus aux Administrateurs pour la Gestion de l'Exercice 2024,
- 9) Pouvoir des formalités juridiques.

Nous vous invitons à assister à cette Assemblée ou à vous représenter au moyen d'un pouvoir que vous aurez l'obligance de remettre à votre mandataire ou de retourner, dûment signé trois jours au moins avant la tenue de la réunion.

Vous êtes en outre avisés que tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à votre disposition au siège social dans le délai légal.

2026S00607SANB3

## **CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**«Sté Carthage Médical»**

**SA au capital de 9.600.000 DT**

**Siège : zone touristique, Jinen El Ouest 5000 Monastir**

**Identifiant Unique : 1038331B**

**N° CNSS : 325347-09**

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société «Carthage

Médical», sont invités à assister à l'A.G.E. qui se tiendra le 07/06/2026 à 10h au siège de la société à l'effet de délibérer sur un point unique inscrit à l'ordre de jour :

- Augmentation du capital;

NB : les procurations doivent être Spéciales avec simple signature.

2026S00618SANB3

## **Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société de Gestion des Stations Louages Sfax**

**SA au capital de 173.357 ,500 dinars**

**Siège social : Avenue commandant Bjaoui Sfax 3000**

**IU : 418111 Y**

**RNE : 418111 Y**

Les actionnaires de la société sont convoqués pour l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Samedi 06/06/2026 à 10 heures du matin au siège social sis à l'Avenue Commandant Bjaoui Sfax pour statuer sur l'ordre de jour suivant :

- 1- Lecture et approbation des rapports de gestion des exercices 2021 ; 2022
- 2- Lecture et approbation des états financiers des exercices 2021 ; 2022
- 3- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes 2021 ; 2022
- 4- Affectation des résultats des exercices 2021 ; 2022
- 5- Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion pour les exercices 2020 ; 2021
- 6- Quitus au commissaire aux comptes
- 7- Approbation des conventions réglementées prévu par l'article 200 du code des sociétés commerciales.
- 8- Décision de continuité d'exploitation
- 9- Pouvoir pour formalités.
- 10- Questions diverses.

2026X00670SANB3

## **Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**SOCIETE NOUVELLE DE TRANSPORT KERKENNAH "SONOTRAK"**

**SOCIETE ANONYME**

**AU CAPITAL DE 970.000 DINARS**

**SIEGE SOCIAL : 179, Avenue Mohamed Hédi KHEFACHA Gare maritime 3000 Sfax**

**Identifiant Unique : 0011252 E**

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle de Transport Kerkennah sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Mardi 09 Juin 2026 à 11 H 00 au siège situé à l'immeuble Aziz centre Beb BHAR, SFAX et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2025 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ;
3. Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2025 ;
4. Approbation des conventions figurants dans le rapport spécial du commissaire aux comptes ;
5. Fixation des jetons de présence;
6. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ;
7. Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
8. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025 ;
9. Information des fonctions de direction occupées par les administrateurs ou par le président directeur général dans d'autres sociétés ;
10. Nomination d'un commissaire aux comptes;
11. Pouvoir pour l'accomplissement de formalités.

N.B.: Les projets de résolution, le rapport de gestion, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que tous les documents prévus par la réglementation en vigueur sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

2026X00680SANB3

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**Société Hexabyte**

**Société anonyme**

**Au capital de 1 931 131 Dinars**

**Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA - Avenue Habib Bourguiba 9000 - Béja**

**Identifiant unique : 760635K**

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 29 Mai 2026 à 10 heures à l'agence centrale de la société Hexabyte sise au 4 rue Ibn Bassam - Menzah 4 1082 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'administration pour l'exercice 2025

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

- Affectation des résultats nets de l'exercice 2025.

- Renouvellement du mandat de Mme Sana Jouhri et de M. Adel Dahmani en tant qu'administrateurs pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

- Quitus aux administrateurs.

- Pouvoir pour formalités

Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à l'agence principale de la société Hexabyte sise au 04 rue Ibn Bassam - Menzeh 4 - 1082 - Tunis.

2026401575SANB3

**CONVOCAION à l'AGO DU 04 JUIN 2026**

**SBA TUNISIE**

**SOCIETE ANONYME**

**AU CAPITAL DE 1 504 990 DINARS**

**SIEGE SOCIAL : Green Center, Bloc C-3-1, Rue du lac de Constance 1053 - Les Berges du Lac - Tunis, TUNISIE**

**M.F : 1382628 M/A/M/000**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de SBA Tunisie sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui

se tiendra le 04/06/2026 à 10h00 au siège social de la société - Green Center, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner la tenue de l'AGO à une date dépassant le délai légal

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2023.

- Lecture du rapport Général et Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2023.

- Lecture et Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2023.

- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

- Quitus aux Administrateurs.

- Pouvoir aux porteurs.

2026401576SANB3

**CONVOCAION A L'AGE DU 04 JUIN 2026**

**SBA TUNISIE**

**SOCIETE ANONYME**

**AU CAPITAL DE 1504990 DINARS**

**SIEGE SOCIAL : Green Center, Bloc C-3-1, Rue du lac de Constance 1053 - Les Berges du Lac - Tunis, TUNISIE**

**M.F : 1382628 M/A/M/000**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de SBA Tunisie sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 04/06/2026 à 11 h au siège social de la société - Green Center, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification du siège social

- Pouvoir aux porteurs.

2026401577SANB3

**CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Le 17 juin 2026**

**LA SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS**

**«MONOPRIX»**

**Société Anonyme**

**Au capital 50 691 472 dinars**

**Siège social : 1 Rue Larbi Zarrouk - 2014 Mègrine**

**Identifiant unique : 0001110K**

Le conseil d'administration réuni le 29/04/2026, a décidé de convoquer

l'Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 17 juin 2026, à 10h00 à l'Institut Arabes des chefs d'Entreprise (IACE, la Maison de l'Entreprise), à l'avenue principale, 2053 les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe SNMVT.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2025 de la S.N.M.V.T et celui portant sur les états financiers consolidés.

3. Approbation des états financiers individuels de la SNMVT et consolidés de l'exercice clos le 31/12/2025.

4. Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2025 et distribution des dividendes.

6. Fixation du montant des jetons de présence pour les administrateurs et les membres du comité permanent d'audit.

7. Quitus aux administrateurs.

8. Démission du Président du conseil d'administration.

9. Nomination d'un administrateur indépendant.

10. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

Les actionnaires désireux d'assister ou se faire représenter à cette assemblée, sont priés de retirer leurs cartes d'admission, auprès du dépositaire de leurs actions (intermédiaires en bourse/banques) au plus tard le 12/06/2025.

2026401581SANB3

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**Société Immobilière Tuniso-Séoudienne**

**S.A au capital de : 15.600.000 dinars**

**Siège social : Centre Urbain Nord - Rue Mahmoud Shili International City Center (tour des bureaux) - 1082 Tunis**

**Registre National des entreprises : 0031459E**

**Matricule Fiscal : 031459 EPM 000**

Le Conseil d'Administration de la «Société Immobilière Tuniso-Séoudienne» invite tous les actionnaires de la société à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le Jeudi 11 Juin 2026 à 9h du matin au siège de la maison de l'Entreprise «I.A.C.E» sis à Tunis - Avenue principale du Lac - Les Berges du Lac à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation du mode et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire,
- 2- Lecture du rapport d'activité de la société et du rapport d'activité du groupe durant l'exercice 2025,
- 3- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2025,
- 4- Approbation du rapport d'activité de la société et du rapport d'activité du groupe et des états financiers individuels et consolidés clos le 31 Décembre 2025,
- 5- Approbation des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales,
- 6- Affectation des résultats,
- 7- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2025,
- 8- Fixation du montant des jetons de présence aux administrateurs et aux membres du comité d'audit de l'exercice 2026,
- 9- Quitus aux Administrateurs et au Directeur Général conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales,
- 10- Approbation de la désignation de deux Administrateurs Indépendants au conseil d'administration pour les exercices 2026-2027-2028,

11- Délégations.

Tous les documents afférents à cette Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société durant les délais légaux.

2026401582SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**Société International City Center**

**S.A au capital de : 15.000.000 dinars**

**Siège social : Centre Urbain Nord - International City Center (Tour des bureaux) - 1082 Tunis**

**Registre National des Entreprises : 0341544A**

**Matricule Fiscal : 341544A/P/M/000**

Le Conseil d'Administration de la Société «International City Center» invite tous les actionnaires de la société à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le Jeudi 11 Juin 2026 à 10 heures du matin à la maison de l'Entreprise, sise à l'avenue principale du Lac, Les Berges du Lac -1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation du mode et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire,
- 2- Lecture du rapport relatif à l'activité de la société durant l'exercice 2025,
- 3- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025,
- 4- Approbation du rapport d'activité de la société et des états financiers clos le 31 Décembre 2025,
- 5- Approbation des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales,
- 6- Affectation des résultats,
- 7- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2025,
- 8- Quitus aux Administrateurs et au Directeur Général conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales,

9- Délégations.

Tous les documents afférents à cette Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société durant les délais légaux.

2026401583SANB3

---

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**ALLIANCE ASSET MANAGEMENT**

**Société Anonyme**

**Au Capital Social : 200 000 dinars Société de gestion**

Les actionnaires ALLIANCE ASSET MANAGEMENT sont invités à se réunir en assemblée Générale Ordinaire le 03/06/2026 à 11H au bureau de la liquidation, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du retard constaté dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire dans les délais légaux.
- 2) Lecture du rapport des opérations de liquidation jusqu'au 03/06/2024.
- 3) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2024.
- 4) Approbation des Etats Financiers de l'exercice comptable 2024.
- 5) Projet de répartition du produit au profit des actionnaires bénéficiaires.
- 6) Approbation des opérations de liquidation et quitus donné au liquidateur.
- 7) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.
- 8) Questions diverses.

2026401590SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**Société Hasdrubal Thalassa Hôtels**

**S.A au capital de 28.442.910 dt**

**IU : 0345519R**

**M.F : 345519 RA M 000**

**Siège Social : Rue Lac LOCHNESS**

**Immeuble les Arcades, B.P. 34 -  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis**

Messieurs les actionnaires de la Société ci-dessus indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 09 Juin 2026 à Huit Heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation éventuelle du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.
  - 2- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2025.
  - 3- Examen des Etats Financiers présentés concernant l'exercice 2025 et approbation éventuelle des dits Etats.
  - 4- Quitus aux administrateurs.
  - 5- Affectation des résultats de l'exercice 2025.
  - 6- Ratification de la décision du conseil d'administrateur de coopter un administrateur
  - 7- Questions diverses.
- 2026401592SANB3

**Convocation à l'Assemblée  
Générale Extraordinaire**

**Société Hasdrubal Thalassa Hôtels**

**S.A. au capital de 28.442.910 dt**

**IU : 0345519R**

**M.F : 345519 RAM000**

**Siège Social : Rue Lac LOCHNESS**

**Immeuble les Arcades, B.P. 34 -  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis**

Messieurs les actionnaires de la Société ci-dessus indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 09 Juin 2026 à neuf Heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Observation des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.
  - 2- Pouvoir à l'effet de remplir les formalités de dépôt et de publication légale.
  - 3- Questions diverses.
- 2026401593SANB3

**Convocation à l'Assemblée  
Générale ordinaire annuelle (2025)**

**SOCIETE DE LIBERTE  
D'EXPLOITATION DES EAUX  
MINERALES.SA**

**«SLEEM HAYET»**

**Société Anonyme ne faisant pas  
appel public à l'épargne**

**Capital social : 16.000.000 DT**

**Siège social : Avenue Habib  
Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid**

**Identifiant Unique : 421684H**

**Matricule CNSS : 102925-08**

Le conseil d'administration de la Société convoque les actionnaires à l'assemblée ordinaire annuelle (2025) qui se tiendra le 13/06/2026 à (9) heures du matin au siège de l'unité de production de la société situé à Baten El Gazel Nord à Jelma, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice (2025).
  2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice (2025).
  3. Approbation des conventions réglementées régies par le code des sociétés commerciales.
  4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice (2025).
  5. Affectation du résultat net de l'exercice (2025).
  6. Octroi de Quitus aux administrateurs de la société.
  7. Désignation/Renouvellement du mandat des administrateurs de la société pour une durée de trois (3) ans couvrant les exercices 2026, 2027 et 2028.
  8. Pouvoirs.
- 2026401594SANB3

**Convocation à l'Assemblée  
Générale Extraordinaire**

**Société Mediterranean School of  
Health - MSH**

**S.A au capital de 4.000.000 dinars**

**Immeuble «Lac 9», Avenue du Yen,  
les Berges du Lac 2 - Tunis**

**Identifiant unique : 1374587Z**

**N° Affiliation CNSS : 56014971**

Mesdames et Messieurs les  
actionnaires de la société

Mediterranean School of Health "MSH - S.A" sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra lundi le 08 Juin 2026 à 10H 30, au siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social.
2. Pouvoirs pour formalités.

Les documents de l'Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2026401596SANB3

**Convocation à l'assemblée  
générale ordinaire**

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET  
DE REASSURANCES TUNISO-  
EUROPEENNE C.A.R.T.E.**

**Société anonyme**

**Capital social : 25 000.000 Dinars**

**Siège social : Immeuble CARTE,  
Lot BC4, CENTRE URBAIN Nord  
1082 TUNIS**

**Matricule fiscal : 0000205M**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPEENNE C.A.R.T.E, sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 04 juin 2026 à 11 h au siège social de la Société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la Société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2025 ;
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2025 ;
3. Approbation de conventions réglementées;
4. Quitus aux administrateurs;
5. Réaffectation de réserves;
6. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2025 ;

7. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2025 et approbation des états financiers consolidés au titre de l'exercice 2025 ;

8. Renouvellement des mandats des administrateurs ;

9. Nomination d'administrateurs

10. Fixation des jetons de présence et de la rémunération du comité d'audit interne;

11. Pouvoirs.

2026401598SANB3

---

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**COMPAGNIE ARABE DE RECOUVREMENT**

**SOCIETE ANONYME FILIALE DE LA BTL**

**AU CAPITAL DE 2 700 000 DT**

**SIEGE SOCIAL : IMM BTL BOULEVARD MOHAMED EL BEJI KAID ESSEBSI**

**CENTRE URBAIN NORD - TUNIS**

**IDENTIFIANT UNIQUE : 0817264M**

Messieurs les actionnaires de la société Compagnie Arabe de recouvrement sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 10 juin 2026 à 10H00 du matin au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2025

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2025

3- Approbation du rapport du conseil d'administration et les états financiers arrêtés au 31/12/2025

4- Affectation des résultats

5- Quitus aux administrateurs.

2026401599SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**Société BUSINESS INTELEGENCE TELECOMMUNICATION (BI4T)**

**Société anonyme**

**Au capital de 100.000DT000**

**Siège social : 67 rue Alain Savary, le belvédère Tunis Tunisie**

**Identifiant unique : 1222836E**

Les actionnaires de la société INTELEGENCE

TELECOMMUNICATION (BI4T) SA, sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire fixée pour le vendredi 05 JUIN 2026 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant Transformation de la forme juridique de la société, de société Anonyme en société à responsabilité limitée SARL. Adoption de nouveaux statuts. Révocation du conseil d'administration et nomination du gérant. Questions diverses.

2026401602SANB3

---

**Convocation à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire**

**Société MMJ POWER**

**Société Anonyme**

**Siège social : Rue de l'Argent, immeuble Fatma les Jardins du Lac 1053 Tunis**

**Identifiant unique : 1634345E**

Les Actionnaires de la Société MMJ POWER SA sont invités à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 18 juin 2026 à 10H 30 minutes au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2025 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025 ;

3. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2025 ;

4. Approbation des conventions prévues aux articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Affectation des résultats;

7. Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2025 ;

8. Nomination de nouveaux administrateurs;

9. Pouvoirs pour accomplir les formalités de publicité légale.

2026401603SANB3

---

**Convocation de l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE MAGASIN GENERAL**

**S.A au capital de 15777 070DT**

**IU au RNE : 0033128 W**

**N° CNSS : 035698-02**

**Siège social : 28 rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 - Tunis**

Le conseil d'administration réuni le 30 avril 2026 a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société Magasin Général à l'assemblée générale ordinaire, le vendredi 19 Juin 2026 à 9 heures à l'ACE- rue du lac Turkana - Les Berges du Lac 1053 et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2025;

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ;

3- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ;

4- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2025 ;

5- Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2025 ;

6- Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2025 ;

7- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 ;

8- Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2025 ;

9- Ratification des opérations intragroupe rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

10- Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2025 ;

11- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2025 ;

12- Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société;

13- Approbation d'engagement de crédits, d'octroi d'hypothèques et de consentement de cautions;

14- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur ;

15- Approbation de la cession du local Mourouj 6 ;

16- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2026401604SANB3

---

### **Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

#### **"CARTE VIE"**

**Siège social : Immeuble CARTE Lot BC4 entrée B Centre Urbain Nord 1082 Tunis**

**I.U : 1180567V**

**Code TVA : 1180567VPM000**

Le conseil d'administration tenu le 14/04/2026 convoque les actionnaires de la société à l'Assemblée Générale Ordinaire le 04 juin 2026 à 10 H au siège social de la société; Immeuble CARTE Lot BC4 Entrée B Centre Urbain Nord 1082, Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers et du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2025 ;

2- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées;

3- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2025 ;

4- Quitus aux administrateurs;

5- Fixation des jetons de présences;

6- Nomination d'administrateur;

7- Nomination du commissaire aux comptes ;

8- Pouvoirs.

2026401607SANB3

---

### **Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 juin 2026**

#### **Avis à tous les actionnaires**

**SOCIETE UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING (UADH)**

**SA Au capital de 36.953.847 DT**

**Identifiant Unique : 1306183C**

**Registre de Commerce : B01132242013**

**Matricule Fiscal : 1306183/C/A/M/000**

**Siège social : Immeuble EQUINOX 1er Etage bloc «A» les Berges du Lac II Tunis 1053**

Les actionnaires de la société UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING «UADH SA», sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 05 juin 2026 à 09H00 du matin à l'Hôtel ACROPOLE aux Berges du Lac 1 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes de la société, le cabinet CMC représenté par monsieur Cherif BEN ZINA et désignation d'un nouveau Commissaire aux Comptes;

3. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes de la société, le cabinet KPMG représenté par monsieur Mohamed HZAMI et désignation d'un nouveau Commissaire aux Comptes ;

4. Acceptation de démissions d'administrateurs et désignations de nouveaux administrateurs ;

5. Pouvoirs pour formalités.

Les documents nécessaires à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au showroom AURES aux Berges du Lac 1 Tunis.

2026401608SANB3

---

### **Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire**

**Société Tunisienne du Réseau Ferroviaire Rapide**

**S.A au capital de 10.000.000 dinars**

**Siège social : Immeuble Yamama, rue du lac Huron, 1053 les berges du lac, Tunis**

**M.F : 10 12896Z/A/M/000**

**R.C : B2451512007**

Messieurs les actionnaires de la Société du Réseau Ferroviaire rapide de Tunis «TRANSFER» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le Mardi 09/06/2026 à 10 :00 heures, au siège social de la société sis à l'Immeuble Yamama, rue du lac Huron, 1053 les berges du lac à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Désignation de deux commissaires aux comptes pour le mandat 2025-2027

2. Cession d'une action.

2026401610SANB3

---

### **Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**SOCIETE POLYCLINIQUE DIHYA SILIANA**

**SA AU CAPITAL DE 6 820 000 DT**

**Siège Social : Cité Essalah - 6100 Siliana - Tunisie**

**RNE : 1796137W**

Cher Actionnaire,

Le Président du Conseil d'Administration de la société Polyclinique Dihya Siliana a l'honneur de vous convoquer à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra au siège social de la société, sis à Siliana, le vendredi 05

juin 2026 à 11h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2025 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2025 ;
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2025 ;
4. Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et suivants ainsi qu'à l'article 475 du Code des sociétés commerciales;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
6. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2025 ;
7. Quitus aux administrateurs;
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Veuillez agréer, Cher Actionnaire, l'expression de nos salutations distinguées.

2026401612SANB3

---

## **CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE MEDIANET SA**

**AU CAPITAL DE : 1 025 100 Dinars**

**MATRICULE FISCAL: 0754591/C/A/M**

**REGISTRE DE COMMERCE : B19112001**

**SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE MAY APP A ENNASR 2 ARIANA**

Les actionnaires de la Société MEDIANET SA, Société Anonyme au capital de (1 025 100) Dinars, sont convoqués à l'assemblée Générale ordinaire de la société qui aura lieu le 29 Mai 2026 à 10 H au Mezzanine de l'immeuble SAADI, Tour CD, El Menzah 4, 1004 Tunis et ce pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration concernant la Société Medianet SA ;

2. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes concernant la Société Medianet SA;
3. Approbation des états financiers de la Société Medianet SA ;
4. Affectation des résultats de la Société Medianet SA ;
5. Approbation des conventions réglementées de la Société Medianet SA ;
6. Allocation des jetons de présence aux administrateurs;
7. Quitus aux administrateurs et au Président Directeur Général;
8. Questions diverses.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au Mezzanine de l'immeuble SAADI, Tour CD , El Menzah 4, 1004 Tunis durant le délai légal.

2026401619SANB3

---

## **Avis à tous les Actionnaires**

**Convocation à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 04 JUIN 2026**

**LA SOCIETE MENINX O.I.S**

**Société Anonyme**

**Au capital de 3.000.000 Dinars**

**SIEGE SOCIAL: N° 5 rue de l'Energie Solaire (8612) Zone Industrielle Charguia 1**

**Identifiant Unique : 1271038D**

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les Actionnaires de la Société MENINX O.I.S SA pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi, le 04 JUIN 2026 à 11h au siège social de la Société sis au N°5 rue de l'Energie Solaire (8612) Zone Industrielle Charguia 1, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation de la présente Assemblée Générale Ordinaire
2. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

3. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration du Groupe relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

4. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

5. Approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025;

6. Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

7. Approbation des conventions mentionnées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

8. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

9. Quitus aux administrateurs, au Président du Conseil et au Directeur Général relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

10. Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration ;

11. Pouvoirs pour accomplissements des formalités juridiques requises par la loi.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société durant toute la période légale, et ce conformément aux dispositions des Statuts de la Société et du Code des Sociétés Commerciales.

2026401621SANB3

---

## **Autres sociétés**

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**Société Mutuelle Centrale De Services Agricoles**

**"LE GROUPEMENT" De Mahdia**

**MF : 34521F**

Conformément aux dispositions de l'article 7 paragraphe 3 et de l'article

14 et suivants des statuts de la Société Mutuelle Centrale «Le Groupement» de Mahdia, et en vertu du décret n°1390 de l'année 2007 portant approbation des statuts types des sociétés coopératives centrales de services agricoles, le président de la Société Mutuelle Centrale «Le Groupement» de Mahdia invite tous les adhérents à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire consacrée à la mise à jour de la liste des adhérents. La réunion se tiendra le vendredi 05 juin 2026 à 10h00 du matin, au siège social de la société sis à l'avenue du 2 Mars, Mahdia. Le présent avis est considéré comme une convocation personnelle pour chaque adhérent de la société.

2026S00605SODB3

---

## **SOCIETE MUTUELLE DE BASE EL BARAKA MOKNINE**

### **Assemblée générale ordinaire**

**MF : 1603917/Z/N/M/000**

Le conseil d'administration de la société mutuelle de base El Baraka Moknine porte à la connaissance de tous les adhérents que l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2023 et 2024 se tiendra le lundi 08 juin 2026 au siège social de l'entreprise situé à la rue Habib Bourguiba, immeuble Jasmine, cinquième étage, à partir de 9 heures du matin pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport moral relatif aux gestions 2023 et 2024.
- Lecture du rapport financier relatif aux gestions 2023 et 2024.
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à la gestion 2023 et 2024.
- Ouvrons le débat.
- Approbation de rapport moral et financier des données 2023 et 2024.
- Quitus au gestionnaire aux Titus 2023 et 2024.
- Election du conseil d'administration.

- Désignation d'un commissaire aux comptes des années 2025, 2026 et 2027.

Les porteurs doivent adresser leurs candidatures par lettre recommandée accusé de réception au nom du président du conseil d'administration du 14/05/2026 au 25/05/2026.

Les P.V des réunions du conseil d'administration aussi que le rapport du commissaire aux comptes et les états financiers peuvent être consultés par les adhérents à partir du 29/05/2026 au siège social de l'entreprise.

Tout membre qui a un empêchement peut désigner un représentant dont la signature est reconnue pour le représenter à l'assemblée générale.

2026S00616SODB3

---

## **Convocation pour assister à une assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE DES SERVICES COLLECTIFS AGRICOLES MENZELIENNE "S.S.C.A.M" Menzel Bou Zelfa**

**RC : C14611998**

**MC : 9494 MN 000 B**

**Capital : 27.986,301 Dinars**

**CNSS : 26893-24**

**Tél : 22 598 817**

**Fax : 72 292 046**

Le Président du Conseil d'Administration invite tous les adhérents de la société SSCAM pour assister à l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 01/06/2026, au siège social de la Société à partir de 10 h du matin, à l'effet de l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport moral et financier relatif à l'exercice 2025.
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025
- 3- Approbation des rapports
- 4- Quitus aux administrateurs.
- 5- Renouvellement du tiers des membres du conseil d'administration.

Nb : Tous les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des adhérents

pour consultation à partir du huitième jour qui précède la tenue de l'assemblée.

Les adhérents désirant se présenter à l'élection du conseil d'administration doivent présenter leur candidature par lettre recommandée avec accusée de réception au conseil d'administration de la société à partir de cette annonce et avant le 20/05/2026.

2026401595SODB3

---

## **ACTES ADMINISTRATIFS**

### **Avis au public**

#### **AVIS AU PUBLIC**

Le public est informé que la société "Huilerie Mohamed Bel Hadj Ltaief et Consorts" a déposé une demande auprès du gouvernorat de Sfax le 03/04/2026.

En vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de la 2ème catégorie qui consiste en une HUILERIE située à BIR ALI BEN KHELIFA 3040-SFAX Délégation BIR ALI BEN KHALIFA- GOUVERNORAT DE SFAX conformément aux plans annexés à la demande.

Toute réclamation contre l'ouverture de cet établissement doit être adressée à monsieur le Gouverneur de Sfax ou à monsieur le Délégué de BIR ALI BEN KHALIFA ou à monsieur le Secrétaire Général chargé des affaires de la Municipalité de BIR ALI BEN KHALIFA dans un délai d'un mois à dater du jour d'affichage de cet avis.

Les plans annexés à la demande seront communiqués au public au siège du Gouvernorat de Sfax, à la Délégation de BIR ALI BEN KHALIFA, ou à la Municipalité de BIR ALI BEN KHALIFA.

---

Le Public est informé que MONSIEUR KAMEL BETAIEB BENAYA titulaire de C.I.N 02977614, résident à

l'avenue MNARA cité KALAA KBIRA du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le N°752 en date du 12 janvier 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une Huilerie située à ZAARNA NORD 4060 KALAA EL KEBIRA, délégation KALAA KBIRA, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation KALAA KBIRA.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le délégué de KALAA KBIRA, dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

---

Le public est informé que Mr Mohamed Saleh Mgallas a présenté une demande enregistrée au bureau d'ordre central du Gouvernorat de Gafsa sous le N°5664 Date du 15/04/2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une Huilerie sise à Al-Amaimia Délégation Sidi Aich, Gouvernorat de Gafsa, conformément aux plans annexés à la demande sus-visée qui peuvent être consultés au siège du Gouvernorat de Gafsa ou à la Municipalité de Sidi Aich.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement du dit projet doivent être présentées à Mr. le Gouverneur de Gafsa ou Mr le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de Sidi Aich dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

---

Le public est informé que la société «Huilerie Makhloufi Frères» a déposé une demande auprès du gouvernorat de Sfax le 10/04/2026.

En vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie qui consiste à la fabrication d'huiles d'olives une HUILERIE située à El Amra 3066-SFAX Délégation d'El Amra - GOUVERNORAT DE SFAX conformément aux plans annexés à la demande.

Toute réclamation contre l'ouverture de cet établissement doit être adressée à monsieur le Gouverneur de Sfax ou à monsieur le Délégué d'El Amra ou à monsieur le Secrétaire Général chargé des affaires de la Municipalité d'El Amra dans un délai d'un mois à dater du jour d'affichage de cet avis

Les plans annexés à la demande seront communiqués au public au siège du Gouvernorat de Sfax, à la Délégation d'El Amra, ou à la Municipalité d'El Amra.

---

## **DIVERS**

### **Avis au public**

#### **Déclaration de perte d'un titre de propriété**

Monsieur Abdelaziz Ben hadj Mohamed CHOUCHE, titulaire de la carte d'identité nationale n°04141673 en date du 28/9/2020, déclare la perte du titre de propriété n°15/32137 Monastir, daté du 11/11/2013 et relatif au numéro d'enregistrement foncier n°87438-Monastir, sujet d'une attestation de perte délivrée de la part du chef de la poste de garde nationale de Chrahil le 04/05/2026.

2026S00602DIVD2

---

#### **Avis**

Ahmed Medhioub déclare qu'il a perdu le certificat de propriété d'un Premier Etage de 115 m<sup>2</sup> situé à la route teniour Sfax provenant par acte d'achat du 29/11/2011 enregistré le 03/12/2011 n°M054895 par les deux notaires Mziou Lotfi et Mohamed Abid.

Il veut extraire un autre qui remplace le premier, qui a une opposition donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30 j.

2026X00671DIVD2

---

#### **Avis**

Rafika Loulou déclare qu'elle a perdu le titre d'un terrain à 115 m<sup>2</sup> avec maison située à la route teniour Sfax provenant par acte de partage du 21/03/2010 enregistré le 01/04/2010 n°M018515 et acte d'achat du 13/11/2015 enregistré le 26/11/2015 n°M058881 par les deux notaires Mziou Lotfi et Mohamed Abid.

Elle veut extraire un autre qui remplace le premier, qui a une opposition donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30 j.

2026X00672DIVD2

---

#### **Perte d'un titre de propriété**

MOSTAFA MEFTEH déclare qu'il a perdu son titre de propriété du terrain situé à BELIANA AMRA Sfax daté le 27/07/2020 et qu'il prétend avoir un nouveau titre qui remplace le premier à la preuve de sa propriété.

Celui qui prétend avoir un droit à la dite propriété doit inscrire son opposition au bureau du notaire ADEL GMATI Rue Farhat Hached Djebeniana Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2026X00678DIVD2

---

#### **Perte de titre de propriété**

M. Abdelkarim Gharbi annonce la perte du titre de propriété n°09/9298, relatif au titre foncier n°59753 - Ariana, conformément à une attestation de perte délivrée par le poste de la sûreté nationale de Ras Jebel sous le n°79 en date du 13/02/2026.

Le présent avis a été publié dans le journal Echourouk en date du 02/04/2026.

Toute opposition est à adresser à M. Abdelkarim Gharbi à l'adresse suivante : 115, avenue Ali Belhouane, Ras Jebel, Bizerte.

2026401572DIVD2

## Rectificatifs

### Rectification d'erreur

En vertu du présent avis, il a été procédé à la rectification de l'erreur

relative à l'adresse du fonds de commerce objet de l'annonce de donation de la nue-propriété publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne n°36 en date du 27/03/2026 sous le numéro 2026R00851 FCCC2.

L'adresse correcte est la suivante : 11 rue de la Mosquée Zitouna, Sidi El Béchir, Tunis (Capitale), au lieu de : 11 rue de la Mosquée Zitouna, Sidi El Béchir, Houmt Souk Djerba, Le reste de l'annonce demeure inchangé.

2026R01405RECZ9